

2019



# RAPPORT ANNUEL

## DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION & DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

AVANÇON | LA BÂTIE-NEUVE | LA BÂTIE-VIEILLE | BRÉZIERS | ESPINASSES | MONTGARDIN  
PIÉGUT | RAMBAUD | REMOLLON | LA ROCHETTE | ROCHEBRUNE | ROUSSET  
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS | THÉUS | VALSERRES | VENTEROL



# **PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES**

<b>CHAPITRE 1 &gt;Le territoire desservi</b> .....	5
1.1/ Présentation du périmètre.....	5
1.2/ Vision globale de l'organisation du service.....	6
1.3/ Déchets pris en charge par le service.....	6
<b>CHAPITRE 2&gt; La prévention des déchets</b> .....	8
2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD).....	8
2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communications ou de sensibilisation menées sur le territoire).....	8
<b>CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation</b> .....	10
3.1/ Pré-collecte.....	10
3.2/ Population desservie et taux de variation annuel.....	10
3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	11
3.4/ Fréquence des collectes par matériau.....	12
3.5/ Focus sur les déchèteries.....	12
3.5.1/ Jours et heures d'ouverture.....	12
3.5.2/ Fréquentation des déchèteries.....	13
3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte.....	13
<b>CHAPITRE 4&gt; La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances</b> .13	
4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés).....	13
4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre).....	15
4.3/ Déchets collectés en déchèteries.....	17
4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2019.....	17
4.3.2 Tonnages collectés et évolution.....	19
4.4/ Déchets organiques.....	28
4.5/ Les performances de collecte (ratios).....	29
4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles).....	29
4.5.2/ Sur la collecte sélective.....	29
4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries.....	31
<b>CHAPITRE 5 &gt; Le traitement des déchets</b> .....	31
5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations.....	31
5.2/ Bilan du traitement des déchets.....	33

5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2017).....	33
5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage .....	34
5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri.....	35
5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre .....	35
CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire.....	37
CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance.....	37
7.1/ Description des moyens d'information et de communication .....	37
7.2/ Suivi des réclamations.....	38
CHAPITRE 8> Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets .....	40
8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets .....	40
8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises .....	41
CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement .....	42
9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service .....	42
9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) <i>Source = matrice des coûts</i> .....	42
9.3/ Le financement du service public.....	43
CHAPITRE 10> Structure du coût .....	45
10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus ( <i>source Matrice Ademe matrice agrégée en €</i> ) .....	45
10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM .....	46
10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement .....	47
CHAPITRE 11> Coût des différents flux.....	48
11.1/ Coût des différents flux.....	48
11.2/ Couverture des charges par les produits par flux .....	49
11.2/ Répartition des charges par flux et par étape technique .....	50
CHAPITRE 12> Evolution des coûts .....	50
CHAPITRE 13> INVESTISSEMENTS 2019.....	50
ANNEXES.....	52

# PARTIE 1

# LES INDICATEURS

# TECHNIQUES

# CHAPITRE 1 > Le territoire desservi

## 1.1/ Présentation du périmètre

La CCSPVA a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par fusion de deux anciennes communautés de communes (et retrait d'une commune). 2017 constitue donc sa 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement.

La CCSPVA se situe au sud du département des Hautes-Alpes et rassemble 16 communes, dont 2 communes du département voisin des Alpes de Haute-Provence. Sa population est de 7425 habitants (population municipale 2015) pour une superficie de 243 km<sup>2</sup>, soit une densité de 30.86 hab/km<sup>2</sup>.



La géographie de la CCSPVA s'articule autour de deux vallées : la vallée de l'Avance et la Vallée de la Durance, abritant chacune un pôle principal : La Bâtie-Neuve sur l'Avance (2487 habitants), intégrée à l'aire urbaine de Gap, et Espinasses (728 habitants) sur la Durance.

## 1.2/ Vision globale de l'organisation du service

Le service public de gestion des déchets s'organise autour de 3 pôles :

- Le pôle Ordures Ménagères (ou Déchets Ménagers Assimilés) : la CCSPVA a délégué la collecte et le traitement de ces déchets à la Société Véolia Alpes-Assainissement. L'exutoire (enfouissement) est l'ISDI du Beynon sur la commune de Ventavon
- Le pôle Collecte Sélective (Tri-flux Emballages-Papiers-Verre) : la CCSPVA a délégué la collecte et le traitement de ces déchets à la Société Véolia Alpes-Assainissement, les matériaux concernés sont rassemblés au centre de tri du Beynon à Ventavon, avant d'être expédiés vers le centre de tri de Manosque (Emballages) et directement vers le recycleur (Papiers et Verre)
- Le pôle déchèteries : deux déchèteries sur la CCSPVA, une sur la commune d'Avançon, une sur la commune de Théus. La gestion s'effectue en régie directe pour le haut de quai et en prestation de service pour le bas de quai.

## 1.3/ Déchets pris en charge par le service

Les déchets pris en charge sont :



**Les déchets ménagers** (Ordures Ménagères produites par les particuliers) **et Assimilés** (ce sont les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites). Ce sont les déchets des entreprises, commerçants, artisans, et les déchets du secteur tertiaire. **Ces déchets sont maintenant appelés « déchets non recyclables »**



**Les matériaux issus de la collecte sélective en apport volontaire** : Emballages, Papiers, Verre et Cartons



### **Les matériaux récupérés en déchèteries**

Les déchèteries acceptent les déchets des particuliers et des professionnels résidant sur le territoire de la CCSPVA, ainsi que ceux des communes de Chorges et Bellaffaire (convention).

**Nouvelles filières de recyclage mises en place en 2019 :**

**La filière « Plâtre »**

**La filière « Couettes et oreillers »**

Sans limitation de volume ou de nombre de dépôts, sauf :

- pour les gravats, les dépôts sont gratuits pour les particuliers, mais payants pour les professionnels dès le 1<sup>er</sup> dépôt (25 €/m<sup>3</sup>)
- pour les pneus agraires, les dépôts sont acceptés uniquement pendant les campagnes de collecte Adivalor. Ils sont facturés 40 euros l'unité.

### **Les matériaux interdits au cours de l'année 2019 (liste non exhaustive)**

**Les fenêtres issues d'une activité professionnelle (quelle que soit leur matière : PVC, bois, aluminium...) depuis le 25 février 2019**

**Les bouteilles de gaz depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Les entreprises extérieures au territoire peuvent déposer uniquement :**

- Déchets verts-bois : 50 €/dépôt
- Encombrants : 100 €/dépôt
- Cartons : dépôt gratuit

## CHAPITRE 2 > La prévention des déchets

### 2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD)

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

	2010	2017	2018	<b>2019</b>
Tonnage OM	1909	1710	1734	<b>1420.68</b>
IRD		89.57	90.83	<b>74.42</b>

*(2010 CCVA 9 communes 6870 habitants/ 2475 habitants sur Charges/ 2000t d'OM collectées)*

### 2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communications ou de sensibilisation menées sur le territoire)

L'année 2019 est la 3<sup>ème</sup> année de fonctionnement de la CCSPVA. C'est la première année complète en extension des consignes de tri (démarrage à l'automne 2018).

Les actions de communication et/ou de sensibilisation menées sur le territoire en 2019 sont les suivantes :

- 17 animations scolaires dans 17 classes de la CCSPVA (1<sup>er</sup> trimestre 2019), avec deux scénarios au choix « Nos déchets sont des petits bouts de planète » (consignes de tri et matières premières) ou « Filières de recyclage, consignes de tri, fonctionnement du centre de tri, d'une décharge et des usines de recyclage. ».
- Printemps et automne : 4 ateliers participatifs en déchèteries autour du compostage
- Mise en place d'un partenariat avec l'Association Mobil idées pour la récupération et la remise en état des vélos en déchèteries.
- Dans le cadre de ce partenariat, 2 ateliers mobiles de réparation ont été organisés en déchèteries (15 juin à Avançon et le 22 juin à Théus), 1 lors de la

8/53

fête des 3 Lacs, et un atelier formation mécanique vélo et réemploi au sein des services techniques de la CCSPVA (23 octobre 2019). L'objectif de cette formation était de proposer aux participants un temps pour découvrir et se familiariser avec la mécanique vélo afin de le réparer plutôt que de le jeter et le remplacer.

- Distribution de poubelles de tri au sein des écoles de la CCSPVA, afin de faciliter l'apprentissage et la transmission du geste de tri
- Renouvellement du stock de composteurs individuels et distribution

En parallèle, des communiqués de presse réguliers ont été réalisés au gré des nouvelles filières mises en place sur les déchèteries :

- Lancement de la collecte séparée du plâtre en déchèteries
- Lancement de la collecte séparée des couettes et oreillers

**À l'école je trie mes emballages**

Sachet de gâteau, sac plastique, canette, compote...  
tu peux **trier tous** les emballages sans exception.

**À trier**  
Toutes les briques, les emballages en carton et en métal

Toutes les bouteilles et les flacons en plastique

**Nouveau EN +**  
Tous les sacs, les sachets et les films plastique  
Tous les pots et barquettes  
Tous les petits emballages en métal

Un doute, une question ?  
[www.ccspva.com/mobilidees](http://www.ccspva.com/mobilidees)

En vrac, jamais imbriqué !  
Inutile de les rincer, il suffit de bien les vider.

**MOBIL'IDÉES.**  
EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE PONÇON VAL D'AVANCE, VOUS PROPOSE

**DES ATELIERS PARTICIPATIFS DE REPARATION DE VELO OUVERT A TOUS**

Tant que votre vélo fonctionne, tout va bien !  
Des que votre vélo a de petits problèmes, rien ne va plus !  
Le faire réparer c'est souvent cher, le faire tout seul souvent « galère » alors vous le punissez en le stockant dans votre cave jusqu'à sa prochaine sortie direction la déchèterie ?  
**MOBIL'IDÉES VOUS ACCOMPAGNE pour réparer votre monture, VOUS ETES ACTEUR et en plus VOUS BÉNÉFICIEZ GRATUITEMENT DE LAIDE DE NOS EXPERTS.**

**GRATUIT**

**TOUTE L'ANNEE AU LOCAL DE MOBIL'IDÉES**

**MERCREDI 15 JUIN** À LA DECHETTERIE D'AVANCON  
Plaine d'Avancançon • 05230 AVANCON  
Tél : 04 13 19 10 52 de 9h à 12h

**MERCREDI 22 JUIN** À LA DECHETTERIE DE THEUS  
Plaine de Theus • 05190 THEUS  
Tél : 06 77 90 98 62 de 9h à 12h

**MERCREDI 26 JUIN** À LA FETE DES 3 LACS  
ROCHEBRUNE  
de 14h à 18h

10 rue Roumanille à Gap  
[ateliers@mobilidees.org](mailto:ateliers@mobilidees.org)  
07 81 96 04 30

**N'hésitez plus !  
Venez réparer votre vélo et repartez en selle !**

[www.mobilidees.org](http://www.mobilidees.org)

## CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation

### 3.1/ Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Les équipements de pré-collecte en place sur la CCSPVA :

Flux	Type de contenant	Nombre de contenants répartis sur les 16 communes
Ordures ménagères	Colonnes aériennes 5 m <sup>3</sup>	113
	Colonnes semi-enterrées 5 m <sup>3</sup>	
Tri sélectif (3 flux)	Colonnes semi-enterrées 5 m <sup>3</sup>	220
	Colonnes aériennes 4 et 5 m <sup>3</sup>	
Cartons	Colonnes aériennes 5 m <sup>3</sup> (4 m <sup>3</sup> )	31
Déchèteries	Bennes	7 bennes à quai à Avançon 6 bennes à quai à Théus
	Contenants	Selon les flux
Biodéchets	Composteurs individuels	34 composteurs vendus en 2019 (mais compostage individuel en place depuis plus de 10 ans)

### 3.2/ Population desservie et taux de variation annuel

(populations légales 2016 entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019)

Code	Libellé	Population légale 2016 (pop. municipale)
04150	Piégut	178
04234	Venterol	249
05011	Avançon	401
05017	La Bâtie-Neuve	2506
05018	La Bâtie-Vieille	350
05022	Bréziers	220
05050	Espinasses	762
05084	Montgardin	467
05113	Rambaud	375

05115	Remollon	441
05121	Rochebrune	168
05124	La Rochette	469
05127	Rousset	179
05140	Saint-Étienne-le-Laus	288
05171	Théus	201
05176	Valsерres	262
Total CCSPVA		7516

Flux	Population desservie
Ordures ménagères	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 516 habitants
Tri sélectif (3 flux)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 516 habitants
Déchèteries	Avançon : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Chorges (2 891 habitants) soit au total 10 407 habitants
	Théus : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Bellaffaire (148 habitants)
Composteurs individuels	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 516 habitants

*Convention pour l'accès de la commune de Chorges à la déchèterie d'Avançon conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31/12/2020, renouvelable 1 fois pour la même durée*  
*Convention pour l'accès de la commune de Bellaffaire à la déchèterie de Théus conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour 1 an, reconductible par reconduction expresse 2 fois soit jusqu'au 31/12/2020*

### 3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Nombre et type de contenants disponibles	FLUX DE DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE			
	OMR	Emballages	Papiers	Verre
	113 colonnes aériennes et semi-enterrées	105 colonnes aériennes et semi-enterrées	54 colonnes aériennes et SE	61 colonnes aériennes et SE
Tonnage collecté en 2019	1421 t	207 t	194 t	260 t

Les flux apportés dans les deux déchèteries de la CCSPVA sont collectés soit en bennes soit dans des contenants appropriés au flux collecté.

### 3.4/ Fréquence des collectes par matériau

Fréquence de collecte	Communes concernées
<b>ORDURES MENAGERES</b>	
Une fois par semaine toute l'année	Avançon/ Bréziers/ La Bâtie Vieille/La Rochette/ Montgardin/ Piégut/ Rambaud/ Rochebrune/ Rousset/ Saint Etienne Le Laus/ Théus/ Valsерres Venterol
Deux fois par semaine toute l'année	La Bâtie-Neuve/ Espinasses/ Remollon
Deux à trois fois par semaine en période estivale	Les points touristiques : campings, belvédère, plages, sanctuaire
<b>EMBALLAGES</b>	
Une fois par semaine toute l'année sur les 16 communes	
<b>PAPIERS et VERRE</b>	
Une fois tous les 15 jours	Avançon/ La Bâtie-Neuve/ La Bâtie Vieille/ La Rochette/ Montgardin/ Rambaud/ Saint Etienne Le Laus/ Valsерres
Une fois par mois	Bréziers/ Espinasses/ Piégut/ Remollon/ Rochebrune Rousset/ Théus/ Venterol

### 3.5/ Focus sur les déchèteries

#### 3.5.1/ Jours et heures d'ouverture

<b>AVANÇON Val d'Avance</b> PLAINE D'AVANÇON 05230 AVANÇON ☎ 04 13 19 10 52		<b>THÉUS PAYS DE SERRE-PONÇON</b> PLAINE DE THÉUS 05190 THÉUS ☎ 06 77 90 98 62			
	<b>HIVER</b> Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	<b>ÉTÉ</b> Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre		<b>HIVER</b> Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	<b>ÉTÉ</b> Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre
LUNDI	14H - 17H	14H - 18H	LUNDI	14H - 17H	14H - 18H
MARDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	MARDI	9H - 12H	9H - 12H
MERCREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	MERCREDI	14H - 17H	14H - 18H
JEUDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	JEUDI		
VENDREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	VENDREDI	14H - 17H	14H - 18H
SAMEDI	9H - 12H 13H30 - 17H	9H - 12H 13H30 - 18H	SAMEDI	9H - 12H / 13H30 - 17H	9H - 12H / 13H30 - 18H

### 3.5.2/ Fréquentation des déchèteries

*Données non disponibles*

## 3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte

Les bacs roulants ont été supprimés sur le dernier trimestre de l'année 2018. La CCSPVA rassemble désormais 101 points de collecte en apport volontaire multi matériaux.

Les tournées de collecte des Ordures Ménagères sont réorganisées depuis cette date afin d'optimiser les remplissages, et de s'adapter aux transferts de flux liés à l'extension des consignes de tri.

Les objectifs de suppression des bacs sont multiples :

- maîtriser les coûts de collecte en passant sur un seul type de préhension (collecte par camion grue), en rationalisant les points de collecte et en adaptant les fréquences
- favoriser le geste de tri en associant systématiquement une colonne emballages aux colonnes OM afin d'améliorer les performances de tri, génératrices de recettes pour la CCSPVA

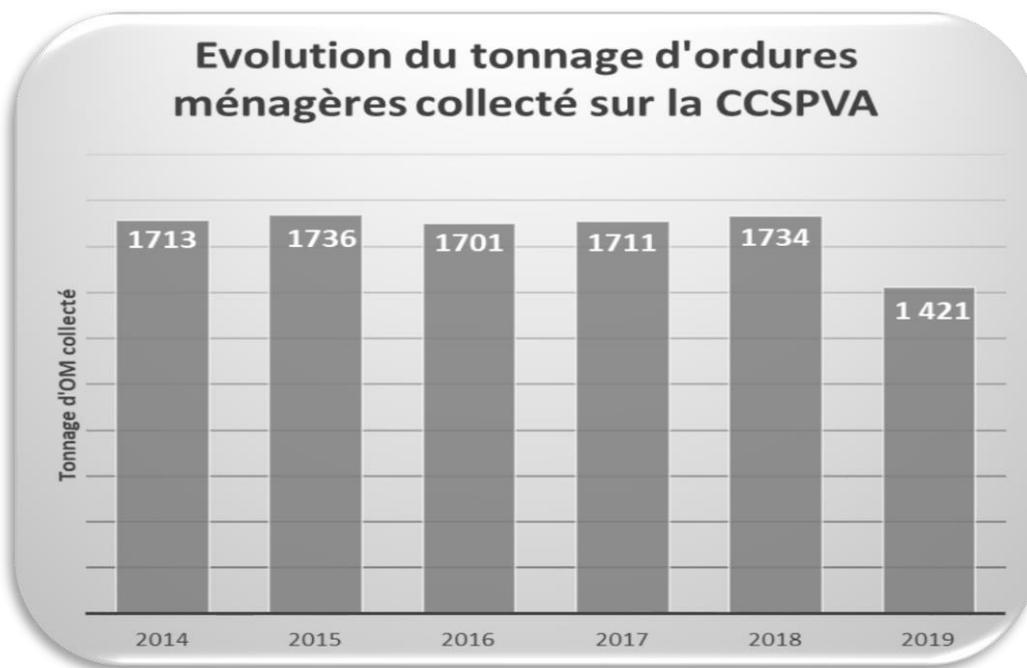
L'objectif est également environnemental : ce changement favorise le recyclage tout en limitant les émissions de CO2 liées aux camions de collecte.

## CHAPITRE 4 > La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances

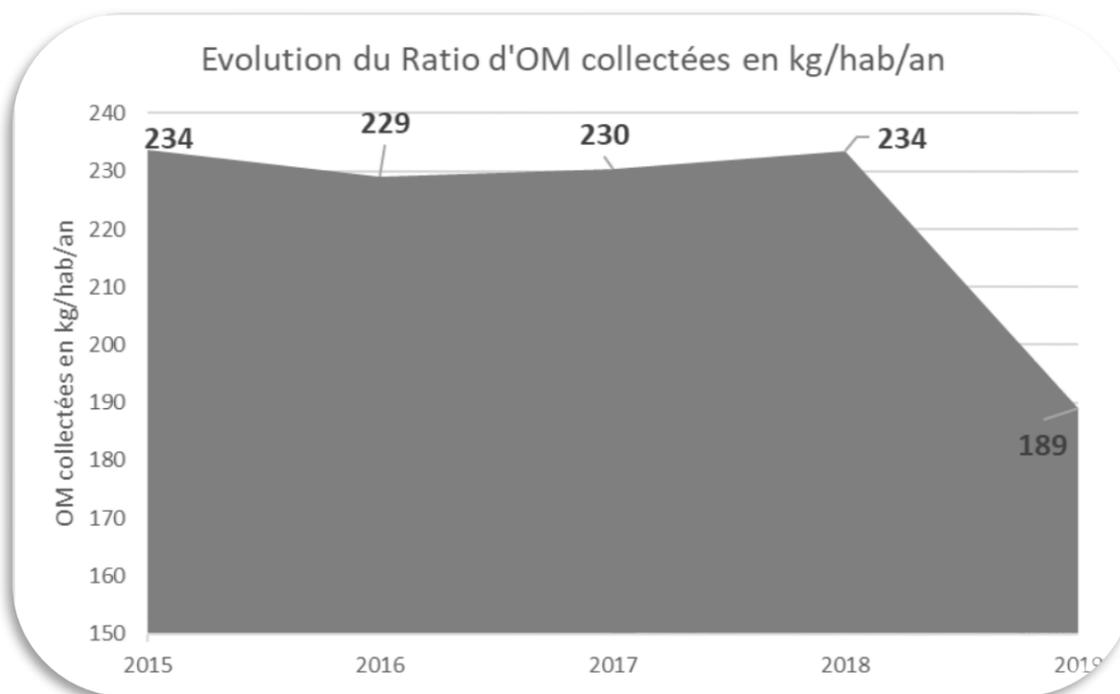
### 4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés)

**1 421 t** d'ordures ménagères ont été collectées en 2019 sur le territoire de la CCSPVA, ce qui représente 189 kg/hab/an (la population prise en compte est la population municipale Insee 2016 soit 7 516 hab).

Le tonnage de déchets non recyclables est en **forte diminution** pour la première année : - 313 t, **soit - 18%**.

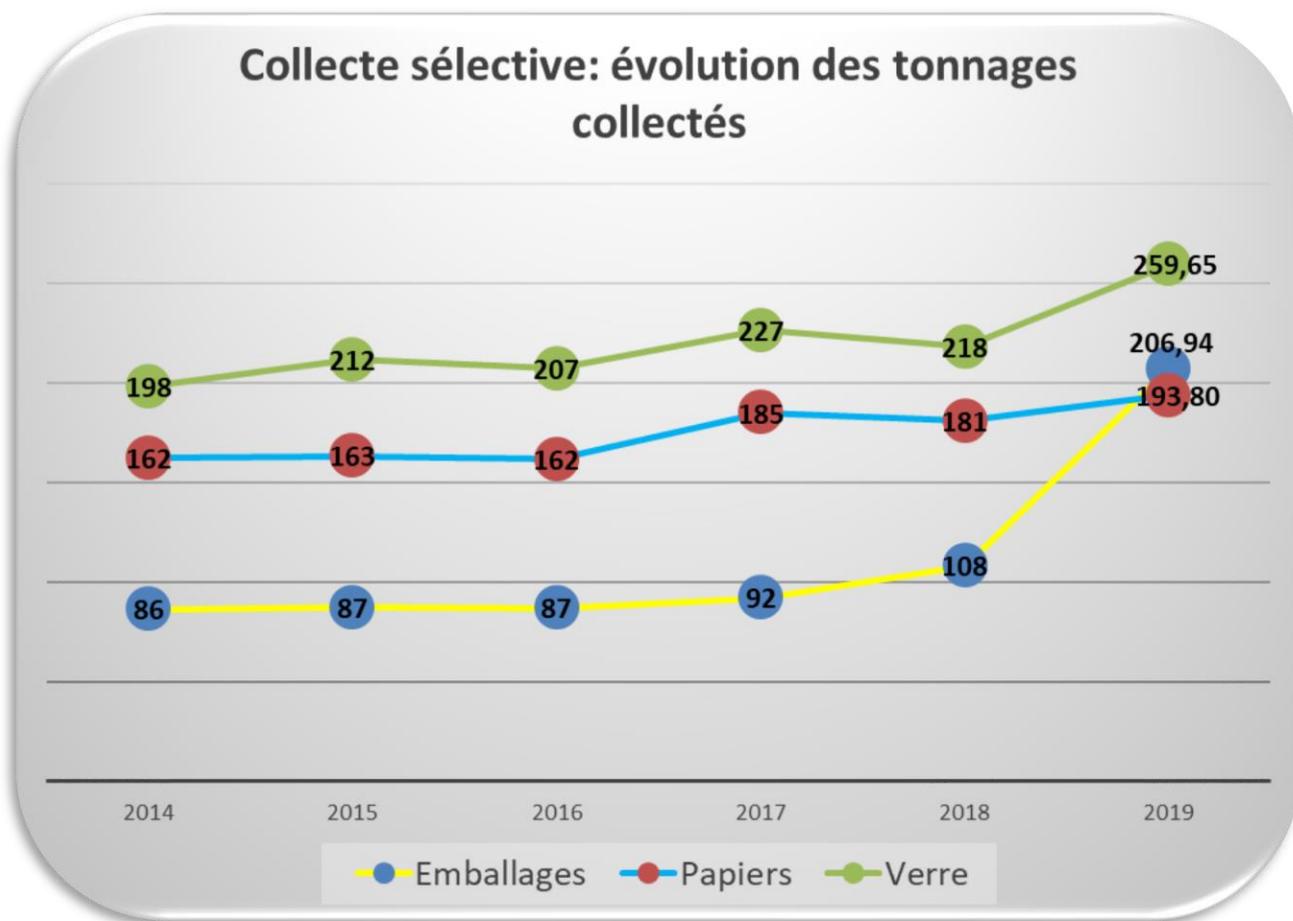


\* Les tonnages 2014-2015-2016 ont été calculés en retranchant la part d'OM collectée sur la commune de Chorges (47% du tonnage total de la CCSPVA)



Le nombre de kilos collectés par habitant est en très nette diminution par rapport à 2018 (- 45 kg/hab/an).

## 4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre)

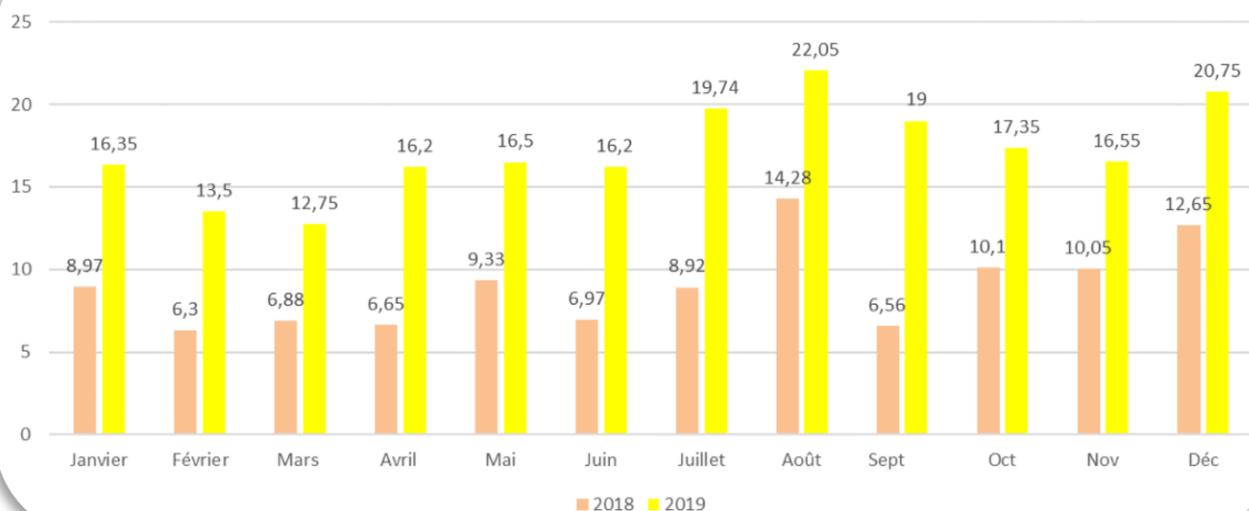


Le tonnage d'emballages collecté accentue sa progression entamée en 2017 : 207 tonnes collectées en 2019, soit un ratio de 27.5 kg/hab/an (en progression + 13 kg/hab/an) et **une augmentation globale de 92 %** (99 t de plus collectées par rapport à 2018).

Les tonnages de papiers (194 t) et de verre (260 t) sont en progression également, respectivement + 12.8 t et + 41.65 t (+ 7% et + 19%)

Ces excellents résultats sont le fruit des investissements réalisés, avec la suppression des bacs roulants, la création de véritables Points Tri rassemblant tous les flux, l'ajout systématique d'une colonne Emballages à côté de la colonne OM, couplés à l'extension des consignes de tri qui semble avoir été bien adoptée et assimilée par les habitants. Une campagne de communication d'envergure avait été menée au moment de l'extension afin d'informer les usagers de cette évolution.

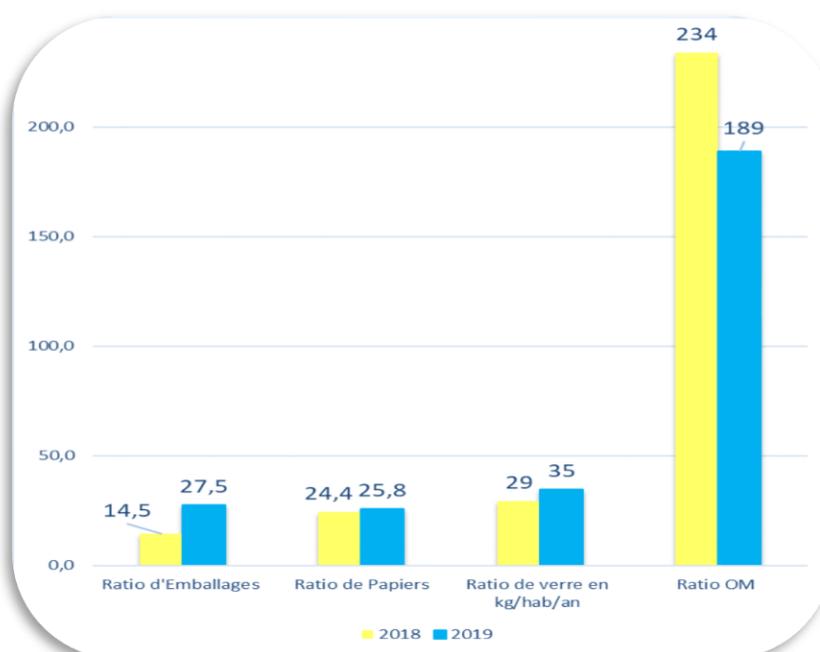
Evolution mensuelle 2018-2019 du tonnage d'emballages collecté



Les tonnages mensuels d'emballages collectés ont poursuivi chaque mois en 2019 leur augmentation entamée au dernier trimestre 2018 grâce au lancement de l'Extension des consignes de Tri.

La densification des colonnes EMBallages désormais systématiquement associées aux colonnes OM a favorisé et facilité le geste de tri, jouant un rôle dans cette augmentation des tonnages collectés.

Les ratios en kg/hab/an suivent les tendances évoquées ci-dessus.



## 4.3/ Déchets collectés en déchèteries

Rappel : la population concernée par les 2 déchèteries est de 10 551 habitants (intégration des communes de Chorges et Bellaffaire)

### 4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2019

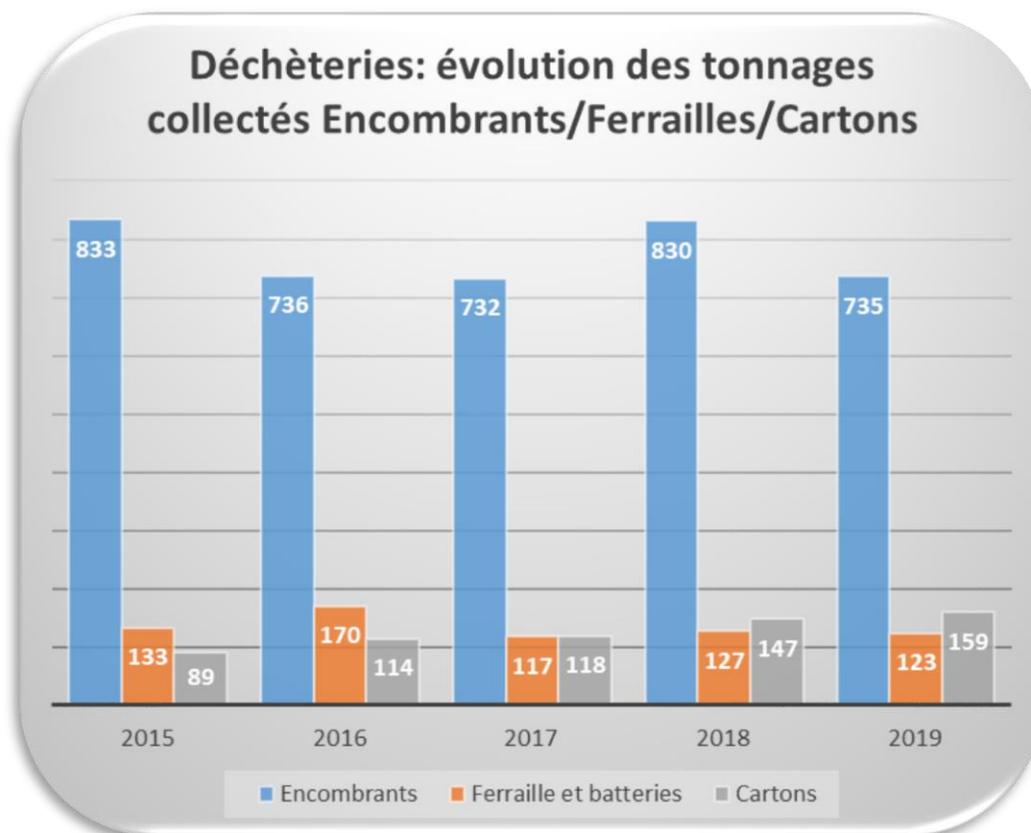
Type de matériau	Repreneurs	Coût total 2019 TTC (collecte et traitement)	Echéance du contrat
<b>PRESTATIONS PAYANTES</b>			
ENCOMBRANTS	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA	112 854 €	31/12/2020
Ferrailles / Batteries	LELIEVRE RECYCLAGE (05310 La Roche de Rame)	0 €	31/12/2020
Cartons	GROS ENVIRONNEMENT la Mûre	17 181 €	31/12/2020
Déchets dangereux spécifiques HORS ECODDS	ALPES ENVIRONNEMENT	20 469 €	31/12/2020
Gravats	SOCIETE ANDRE TRANSPORT (05000 La Rochette)	8 163 €	31/12/2020
Poussée déchets verts	AMCV (Avançon)/GUIGUES (Théus)	9 142 €	Paiement sur devis
Broyage des déchets verts et du Bois	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA	31 672 €	31/12/2020
Traitement du broyat de déchets verts et de bois	TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT Les Mées	44 922 €	31/12/2020
Huile moteur	SEVIA	1 674.10 €	19/08/2019 tacite reconduction

<b>PRESTATIONS GRATUITES</b>		
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	ALPES ENVIRONNEMENT pour ECO DDS	Durée indéterminée (agrément national)
DASRI (déchets médicaux)	DASTRI	1/1/2017, tacite reconduction jusqu'à la fin de l'agrément
MOBILIER	ALPES ASSAINISSEMENT pour ECOMOB	2019-2023
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	ALPES ASSAINISSEMENT pour OCAD3E	Convention 2015-2020
Pneus VL	TFM Sud-Est pour Aliapur	Agrément national
Ampoules Néons	RECYLUM-ECOSYSTEM	Convention 2015-2020
Cartouches d'encre	COLLECTOR	Convention non retrouvée
Piles	COREPILE	2017, expire 31/12/2021
Textiles	FILS D'ARIANE	10/12/2018, tacite reconduction
Huile Alimentaire	OLEOVIA	Convention non retrouvée
Déchets agricoles (2 campagnes de collecte par an)	ALPES ASSAINISSEMENT pour ADIVALOR	Convention annuelle
Bibelots, matériel en bon état, vélos, electro ménager, livres...	Ressourcerie d 'Embrun (uniquement sur déchèterie d'Avançon)	Convention jusqu'au 31/12/2020
<b>Nouveau en 2019:</b>		
Plâtre et ses dérivés	GROS ENVIRONNEMENT	Convention 3 ans jusqu'au 30 avril 2022
Couettes et oreillers	ALPES ASSAINISSEMENT pour ECOMOB	Agrément national
Récupération Vélos	Convention Mobil idées	Février 2019-Février 2020

#### 4.3.2 Tonnages collectés et évolution

### LES FILIERES PAYANTES

#### Encombrants/Ferrailles/ Cartons



Le tonnage d'encombrants est en diminution après avoir connu une forte augmentation en 2018 : 735 tonnes collectées en 2019, soit 95 t de moins qu'en 2018 (- 11 %). Cette évolution peut s'expliquer par l'interdiction de dépôt de fenêtres pour les professionnels et la mise en place de la filière « Plâtre » qui a permis de détourner 30 t sur 1 seul trimestre.

Le tonnage de ferraille-batteries est en légère diminution : 123 t collectées, -4 t collectées, par rapport à 2018.

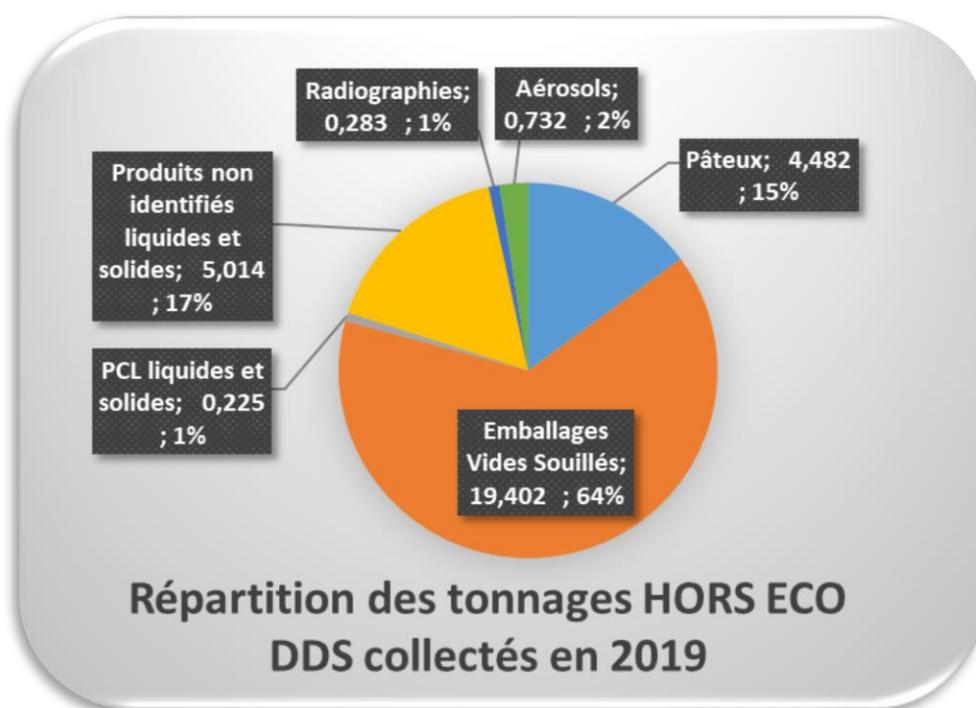
Le tonnage de cartons est en progression pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive : + 12 t.



### Déchets dangereux hors éco DDS

*Définition : il s'agit de déchets spécifiques qualifiés de dangereux ne rentrant pas dans la filière gratuite ECO DDS de par leur nature ou leur conditionnement. Ils se répartissent en 6 flux.*

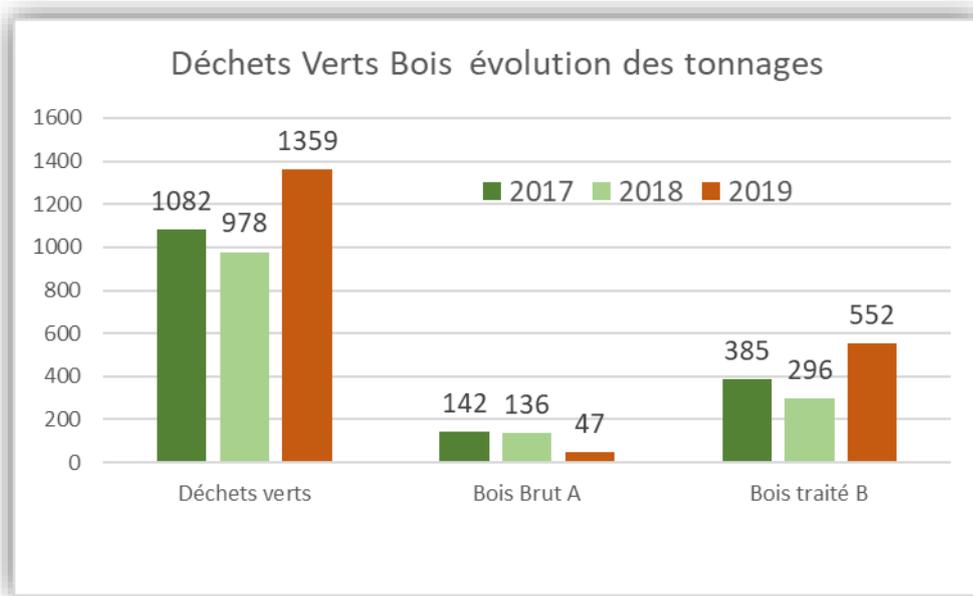
**Plus de 30 t** ont été collectées en 2019 (+ 30%), dont 64 % sur le flux « Emballages Vide Souillés ».



### Déchets verts et Bois

2 campagnes de broyage au printemps et à l'automne ont eu lieu sur les déchèteries d'Avançon et de Théus.

Tonnages 2019	Déchets Verts	Bois non traité A	Bois traité B
Avançon	1 116 t	21 t	420 t
Théus	243 t	26 t	132 t
Total	1 359 t	47 t	552 t



Les tonnages ont connu une forte évolution de 2018 à 2019 : **+ 38%**, ce qui représente 381 t supplémentaires de déchets verts et 167 t supplémentaires de bois (A et B confondus)

### Gravats

76 bennes ont été évacuées vers la décharge du Lozerot, ce qui représente près de 1420 t de gravats (1 m<sup>3</sup> gravats= 1.7 t, 1 benne= 11 m<sup>3</sup>= 18.7 t). Ce tonnage est en **diminution de près de 400 t (- 27%)** par rapport à 2018, certainement grâce à la tarification sur les dépôts de gravats, instaurée en 2019, pour les professionnels.

### Huiles moteur



6 pompages des colonnes huile ont eu lieu sur les deux déchèteries en 2019. La mise en place de cuves de plus grande capacité (2500 l) a permis d'espacer les demandes d'enlèvement et de rationaliser ainsi les coûts (facturation forfaitaire par déplacement). Une 2<sup>ème</sup> cuve de 2500 l a été mise en place sur Avançon en remplacement d'une ancienne de moindre contenance. Une nouvelle organisation en interne de Sevia (départ du camion de collecte du 13 et non plus du 69) ainsi qu'une baisse de la TVA à 10% ont permis de bénéficier d'un tarif forfaitaire revu à la baisse (117.70 € TTC/u au lieu de 285.60 € TTC/u)

## LES FILIERES GRATUITES : les éco-organismes

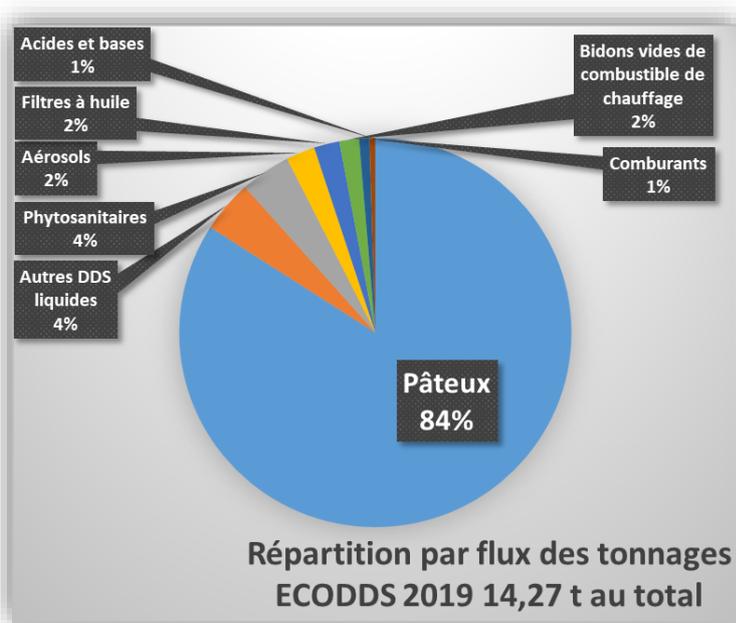
### ECO DDS

Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers.

EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.



14.27 t de Déchets Diffus Spécifiques rentrant dans la filière Eco DDS ont été collectés en 2019 , tonnage en légère augmentation (+ 2.43 t)



Leur répartition par flux est la suivante (9 flux au total) :

La majorité des dépôts de DDS (84%) concernent des pâteux : peintures vernis, colles.... Une nouvelle catégorie est apparue : les bidons vides de combustibles de chauffage. Une catégorie a disparu : les DDS vidés, chaque bidon vide étant désormais déposé dans sa catégorie avec les contenants non vides.

Leur collecte, transport et traitement sont assurés par l'Eco organisme ECODDS et sont donc gratuits pour la collectivité

## **ECO MOBILIER**



*Éco-mobilier est un éco-organisme créé en décembre 2011 pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. Cette filière est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013<sup>1</sup>.*

146 bennes Eco Mobilier ont été enlevées gratuitement en 2019 soit un tonnage de 278 t **en progression de 30 t par rapport à 2018 (+10%)**



*ECOSYSTEM est agréé par les pouvoirs publics et à but non-lucratif. Il est l'organisme coordonnateur de la filière DEEE, en charge des appareils (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils et écrans), et des lampes et ampoules.*

*Ainsi, les appareils électriques et électroniques ainsi que les lampes et ampoules collectés en déchetterie peuvent être dépollués et recyclés dans le respect des normes environnementales dans le cadre de la filière agréée.*

# VOTRE BILAN 2019

## Votre contribution à la collecte en 2019

Votre 1<sup>ère</sup> collecte date du : **22/09/2008**

	2018 (tonnes)	2019 (tonnes)	Progression des flux 2018/2019	Nombre d'objets 2019
GEM HF	52,7	60,0	+13,9%	1 184
GEM F	22,9	25,1	+9,4%	480
ÉCRANS	14,0	12,7	-9,7%	725
PAM	29,7	32,0	+7,8%	13 245
LAMPES	0,3	0,5	+75,3%	6 080
<b>TOTAL</b>	<b>119,7</b>	<b>130,3</b>	<b>+8,9%</b>	<b>21 714</b>



Vous avez collecté en 2019



15 634  
appareils



6 080  
lampes

## Votre performance de collecte d'appareils 2019

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **7 338**

La performance de votre collecte est basée uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	12,6	2,2	0,2	15,0
Votre région affiche une performance de :	6,1	2,4	3,5	12,0
Au niveau national, la performance est de :	6,6	1,8	2,9	11,4

\*Calcul sur la base du recensement INSEE 2017 (valable au 1<sup>er</sup> janvier 2020).  
\*\* Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.  
\*\*\* ESS et autres canaux.

(1) Tonnage de l'année 2019/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prorata temporis.

La performance<sup>(1)</sup>  
de votre collectivité est :

17,7 kg  
d'appareils/  
hab/an

0,8  
lampes/  
hab/an

*Extrait rapport 2019 Eco Systèmes*

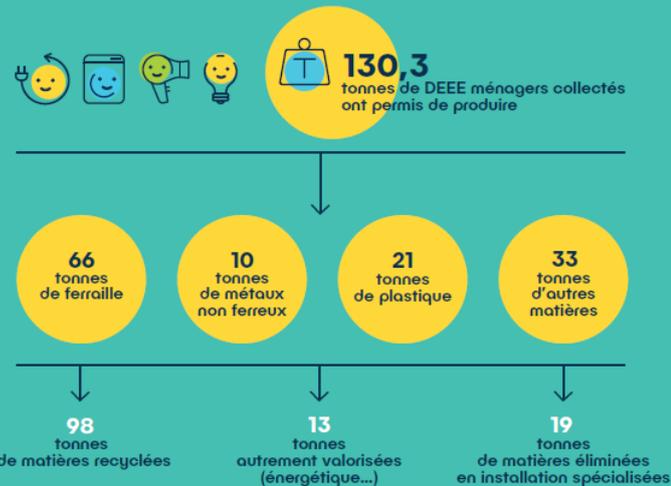
130 t de DEEE ont été collectés en 2019 sur les deux déchèteries de la CCSPVA, soit une performance de 17.7 kg/hab/an, bien supérieure aux performances départementales (12,6 kg/hab/an), régionales (6.1 kg/hab/an) et nationales (6.6 kg/hab/an).

**Les gains environnementaux sont les suivants :**

## VOTRE BILAN 2019 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

### Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de leur valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



1129 kg de piles et petites batteries récupérées en 2019 sur les deux déchèteries



Notre collaboration avec Les Fils d'Ariane a permis la collecte de plus de 18 t de textiles (3 points de collecte : 2 sur les déchèteries et 1 sur Espinasses)



**ADIVALOR®**

*La société privée sans but lucratif Adivalor est née en 2001 de la nécessité d'organiser la collecte et le recyclage des déchets agricoles. Les principales fédérations de producteurs, les grandes coopératives, le négoce, la*

25/53

*public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés*

distribution et le syndicat FNSEA ont créé une filière basée sur principe "pollueur-payeur". Une éco-contribution appliquée sur le prix des produits neufs financent la récupération.

ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets concernés. La structure intervient, également, en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets.

En parallèle de ces activités opérationnelles, la structure développe un pôle d'étude et développement en charge de la mise au point des procédures de collecte pour chaque type de déchets, affiner l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporter des compléments d'information sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimiser les coûts et process des différentes filières, et proposer aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation.

La CCSPVA a conventionné pour la première fois en 2018 avec ADIVALOR afin d'organiser 2 collectes de déchets agricoles sur ses deux déchèteries. Les consignes de conditionnement sont strictes et doivent être respectées et assimilées par les agriculteurs.



Des sacs spécifiques ont été commandés distribués gratuitement en déchèteries pour permettre un stockage conforme de certaines catégories de déchets.

En 2018, 5 flux étaient concernés : les filets paragrêles, les films plastique d'élevage (ensilage et enrubannage), les ficelles plastique et les filets de balles rondes.

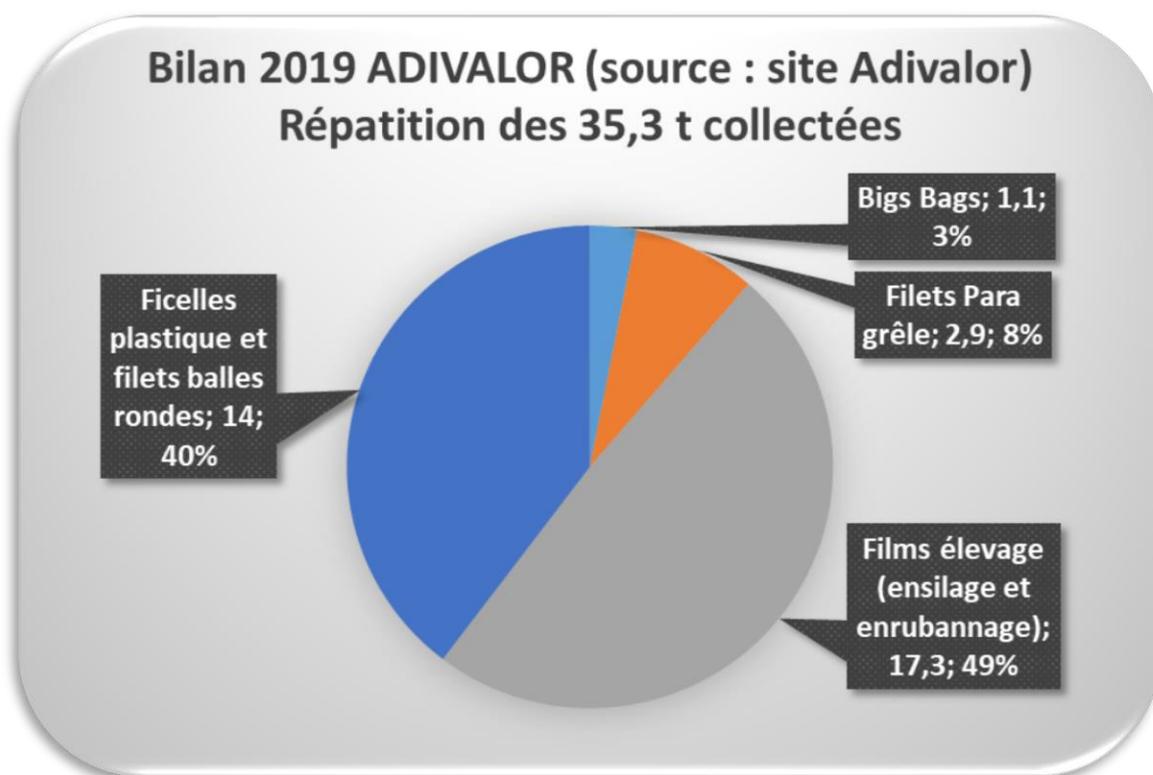
Au total, 9.4 t de déchets agricoles ont été collectées en 2018.

En 2019, la collecte concernait 2 flux supplémentaires : les bigs-bags et les plastiques de maraîchage

**Attention : tonnages non consolidés au 12/05/20120**

**Ce sont ainsi 35.3 tonnes de déchets agricoles qui ont pu être orientés vers les filières de recyclage,**

**soit une progression de 73% .**



### **PARTENARIAT AVEC LA RESSOURCERIE D'EMBRUN**

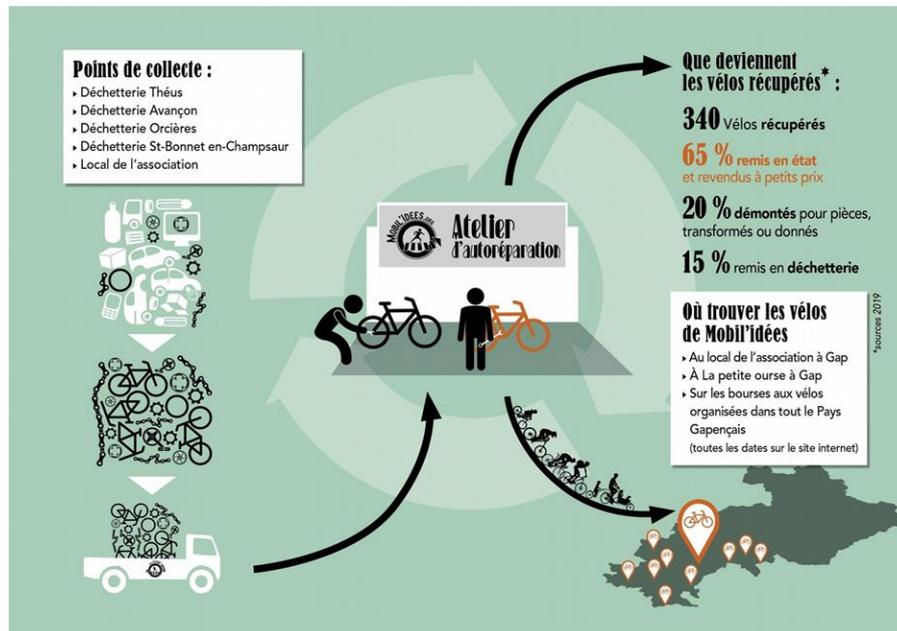
La CCSPVA a signé en 2018 une convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, gestionnaire de la Ressourcerie d'Embrun : un caisson de stockage a été mis en place au mois de mai sur la déchèterie d'Avançon afin d'y déposer tous les meubles, électro-ménager, livres, jouets, bibelots en bon état. Ceux-ci sont régulièrement récupérés par les agents de la Ressourcerie d'Embrun et rapatriés sur leur site, pour être remis en état et revendus dans leur magasin. **En 2019, ce sont ainsi près de 2.8 tonnes d'objets qui ont été détournés de la benne à encombrants, dont 720 kg de mobilier, 840 kg de D3E, 171 kg de jouets, 268 kg de livres, 415 kg de vaisselle...**

### **PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MOBIL'IDEES POUR LA RECUPERATION DES VELOS**

Dans le cadre d'un projet LEADER de développement du réemploi des vélos à l'échelle du Pays Gapençais, une convention de récupération de vélos en déchèterie a été signée en février 2019 entre la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance et l'association Mobil'idées. En parallèle, des actions de sensibilisation au réemploi des vélos ont été conduites tout au long de l'année.

Récupération et réemploi des vélos. 37 vélos ont ainsi été récupérés au total sur les déchèteries de Théus et Avançon (13 vélos enfant et 24 vélos adulte).

La plupart des vélos récupérés ont pu être remis en état. Certains ont été démontés pour pièces.



#### 4.4/ Déchets organiques

La CCSPVA a relancé en 2019 son programme de compostage individuel en renouvelant son stock de composteurs mis à disposition des usagers moyennant une participation de 25 €/u.

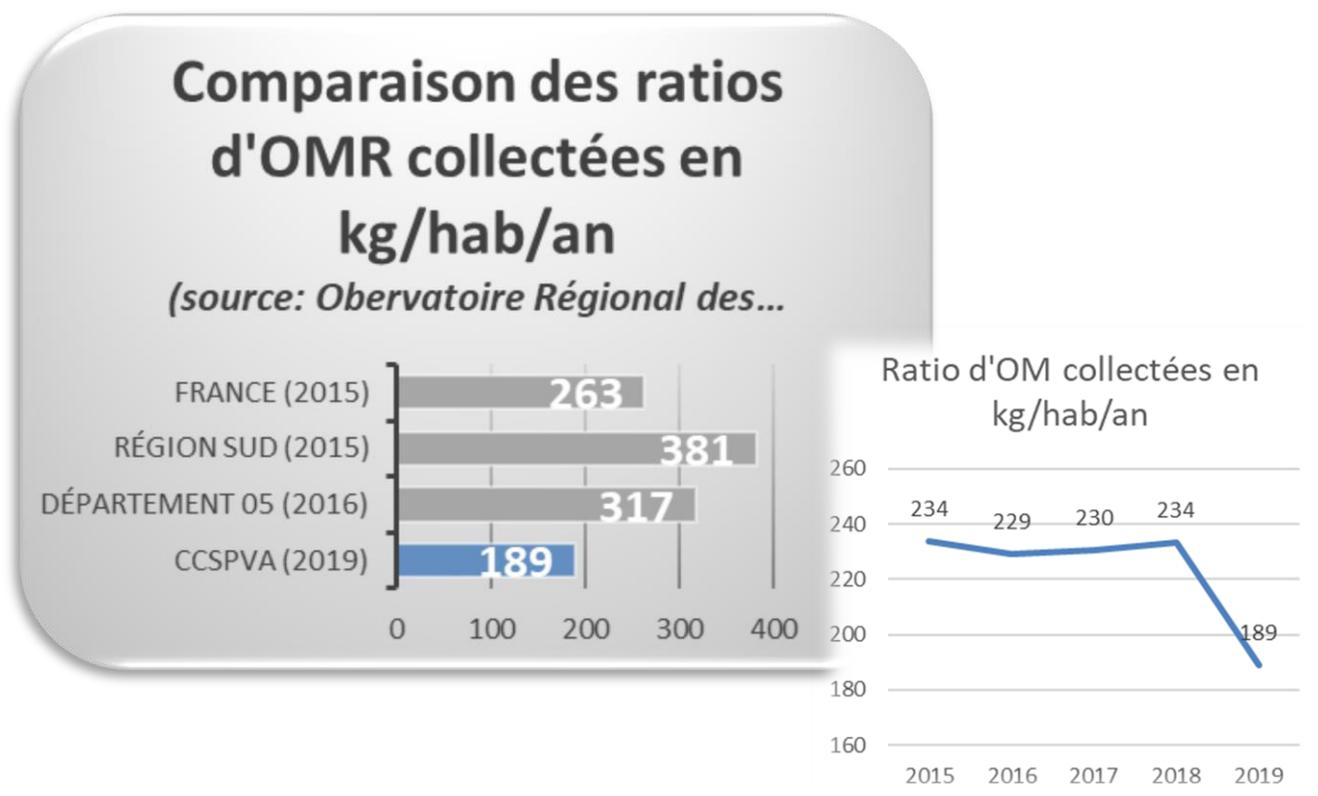


Le choix des élus, dans la droite ligne de la charte Zéro Plastique, s'est porté sur un composteur en bois brut, sans traitement chimique, fabriqué par une entreprise française localisée dans le Jura. Chaque composteur est livré avec un bioseau, un outil aérateur et un guide du compostage .

120 composteurs ont été acquis, 34 distribués en 2019, et 4 animations spécifiques réalisées en déchetteries. Les 12 écoles de la communauté ont également bénéficié de composteurs gratuits.

## 4.5/ Les performances de collecte (ratios)

### 4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

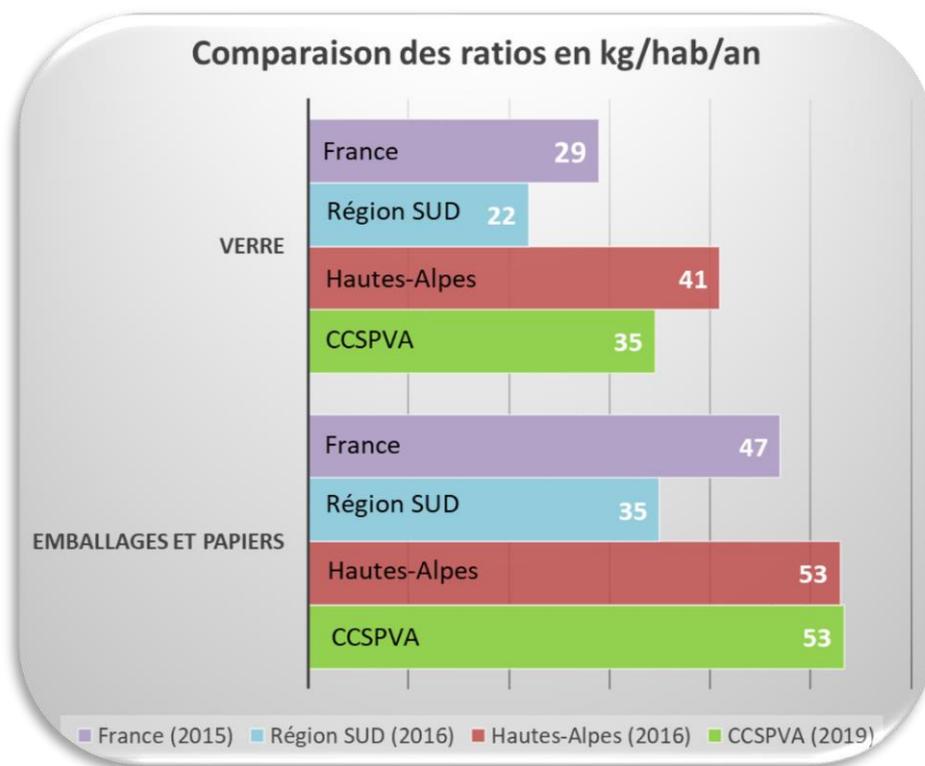


Le ratio des OMR de la CCSPVA (189 kg/hab/an) devient très significativement inférieur aux ratios départementaux, régionaux et nationaux, grâce à **une très nette diminution de 2018 à 2019 (- 45 kg/hab/an)**

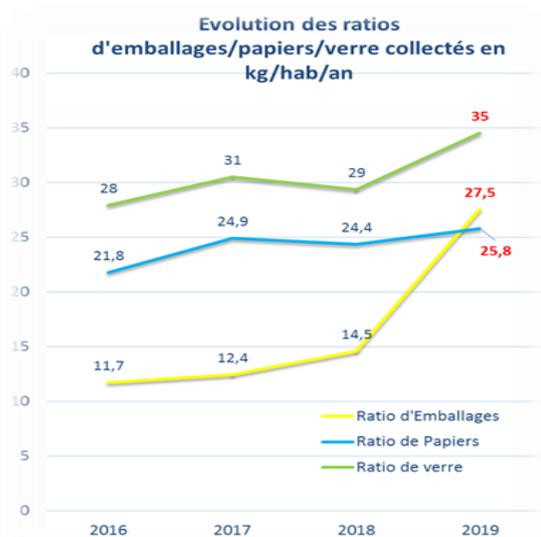
### 4.5.2/ Sur la collecte sélective

Le ratio Emballages-Papiers progresse de manière exceptionnelle (+ 14 kg/hab /an ) pour atteindre 53 kg/hab/an.

La ratio Verre est à 35 kg/hab/an, soit + 6 kg/an /hab.



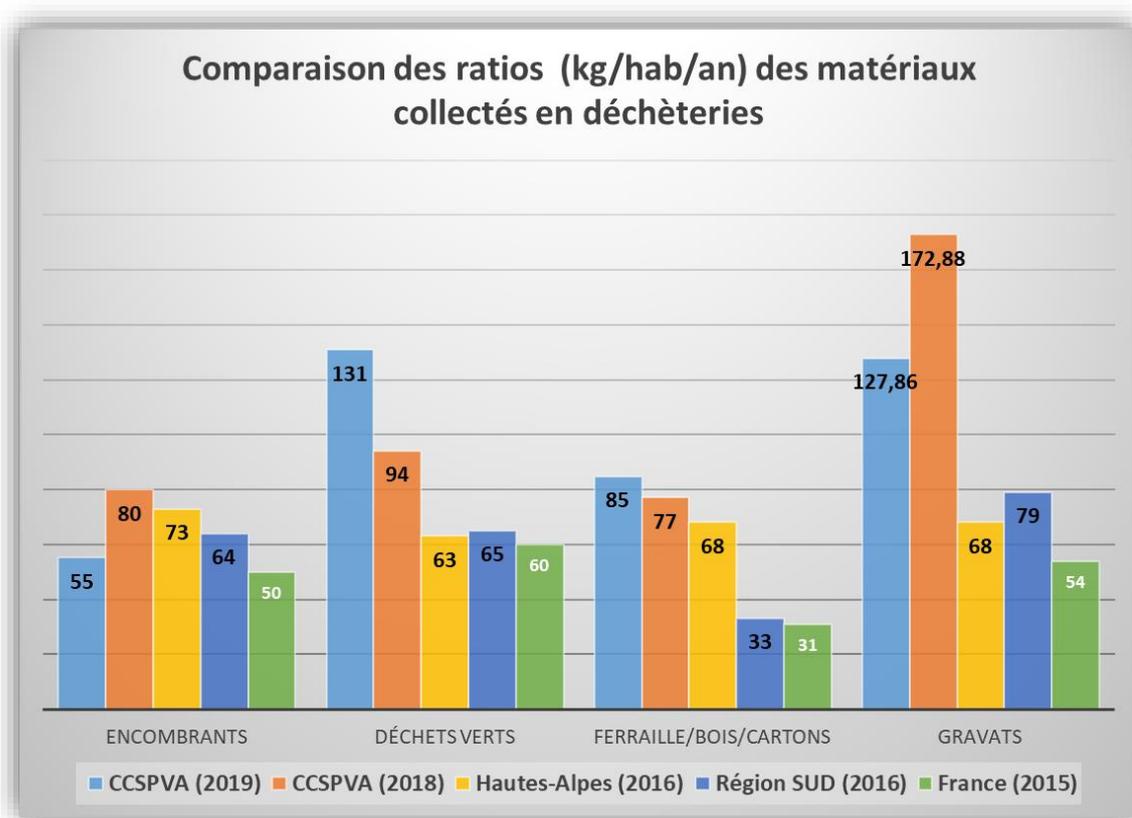
Ces résultats sont à temporer car les tonnages sont ramenés à la population permanente, ce qui augmente artificiellement les performances de territoires très touristiques notamment sur le département 05 avec les stations de ski et espaces nautiques.



Les ratios sur la CCSPVA sont en nette progression sur les 3 matériaux depuis l'extension des consignes de tri fin 2018.

#### 4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries

Le ratio « Encombrant » passe pour la première fois, en dessous des ratios départementaux et régionaux. Le ratio « Déchets Verts » sur la CCSPVA est le double des ratios départementaux, régionaux et nationaux. Il est en progression, l'interdiction de brûlage des déchets verts sur le 05 en est certainement l'une des raisons.



Le ratio « Gravats », bien que très largement supérieur aux autres, diminue significativement sur 2019 en lien avec la tarification mis en place pour les professionnels.

## CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets

### 5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations

Déchets concernés	Unité de traitement/Mode de valorisation
OMR Ordures Ménagères Résiduelles	ISDND Le Beynon Ventavon/ Enfouissement

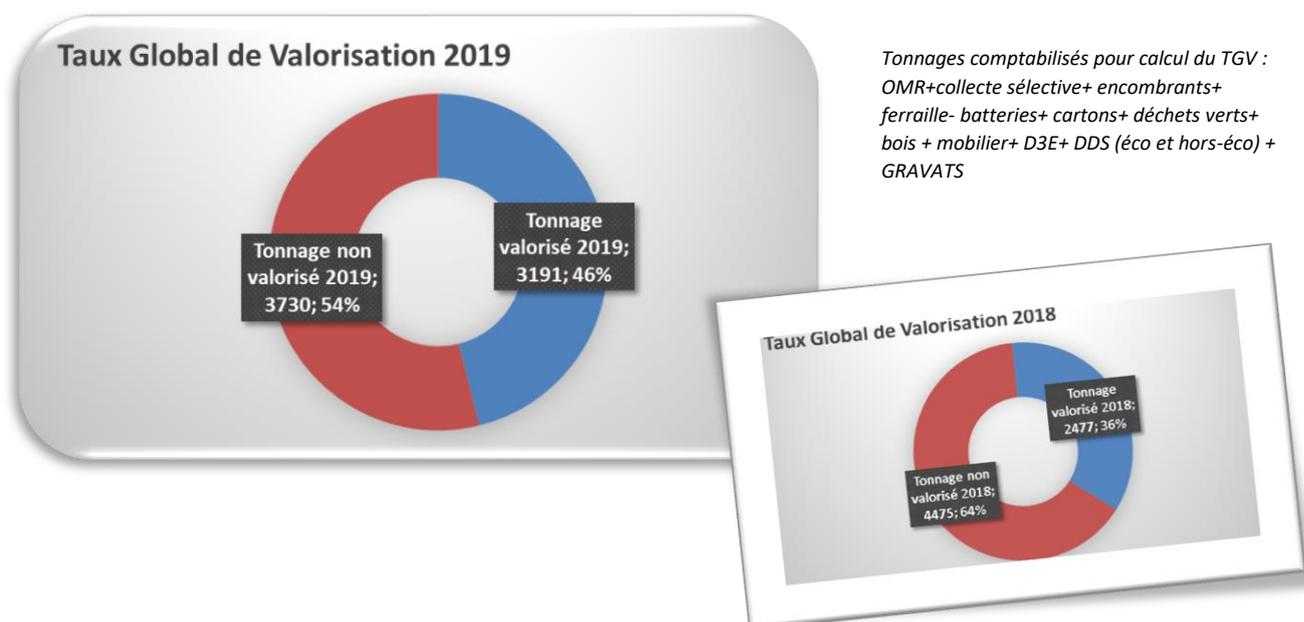
<b>Encombrants</b>	
Emballages issus de la collecte sélective	Centre de Tri simplifié de Manosque/ Conditionnement et expédition vers les différentes filières de recyclage selon les matériaux
Papiers issus de la collecte sélective	
Verre issu de la collecte sélective	Plate-forme Beynon, Ventavon/ Expédition vers le repreneur
Ferraille	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Tri, dépollution découpage, broyage puis expédition vers les aciéries ou fonderies
Batteries	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Dépollution, broyage puis recyclage de chaque matériau isolé
Cartons	Centre de tri de GROS Environnement à La Mure (38) puis papetier Emin Leydier (26)
Déchets verts (broyat)	Travaux et Environnement Les Mées (04)/ Valorisation énergétique, amendement agricole pour la partie fine
Bois non traité classe A (broyat)	Travaux et Environnement, Les Mées (04)/ Valorisation énergétique (réseaux de chaleur et chaufferies industrielles)
Bois traité classe B (broyat)	Travaux et Environnement, Les Mées (04) Fabrication de panneaux de particules
Ampoules et néons	Relight Milan Italie/ Dépollution et démantèlement pour recyclage des matières, valorisation énergétique, réemploi
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Solamat Merex à Rognac (13) et Fos sur Mer (13)/ Valorisation énergétique ou incinération
DEEE : électroménager hors froid	Praxy Epur Méditerranée Gignac La Nerthe (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : électroménager froid	PURFER-FRICOM Marignane (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : petits appareils en mélange	Véolia-Triade Rousset (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : écrans	Envie Sud Est Villerubanne (69) et Véolia Triade à Saint Sylvain d'Anjou (49)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
Gravats	Enfouissement décharge du Lozerot (Chorges)
Huiles de vidange	Usine OSILUB Gonfreville l'Orcher (76)/ Valorisation énergétique ou régénération par reraffinerie (75%)
Huiles alimentaires	Usine NORD ESTER Dunkerque/ Recyclage pour production de bio carburants

Mobilier	Sites de traitement sur toute la France en fonction des matériaux/ Recyclage, valorisation énergétique, panneaux de particules, panneaux isolants
Piles	Sites de traitement sur toute la France/ Séparation des métaux et réutilisation
Pneus	Sites de traitement sur toute la France/ Valorisation énergétique ou fabrication d'autres produits
Textiles	Fils d'Ariane (05)/ Recyclage ou réutilisation

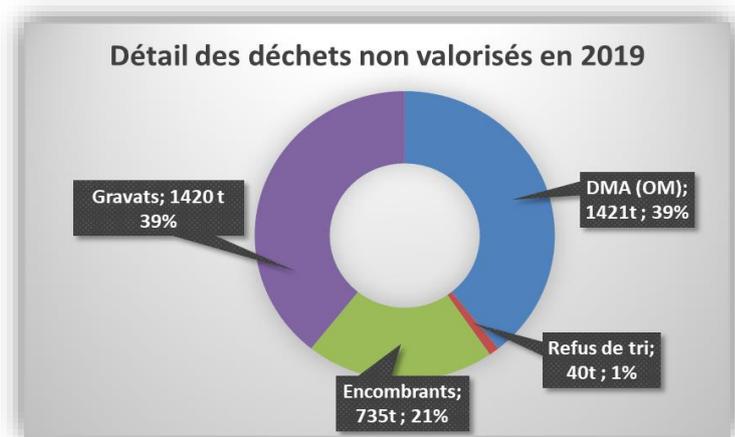
## 5.2/ Bilan du traitement des déchets

### 5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectés en 2017)

Le Taux Global de Valorisation indique la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (détail du calcul en annexe).



Le TGV 2019 (46%) est en progression de 10% par rapport à 2018 où il s'élevait à 36%, ceci avec un tonnage total entrant stable sur les deux années (6 900 t). Cette évolution est un signe très positif qui traduit les efforts constants de recyclage de la CCSPVA. Il reflète la diminution des tonnages non valorisés (OM, encombrants et gravats)

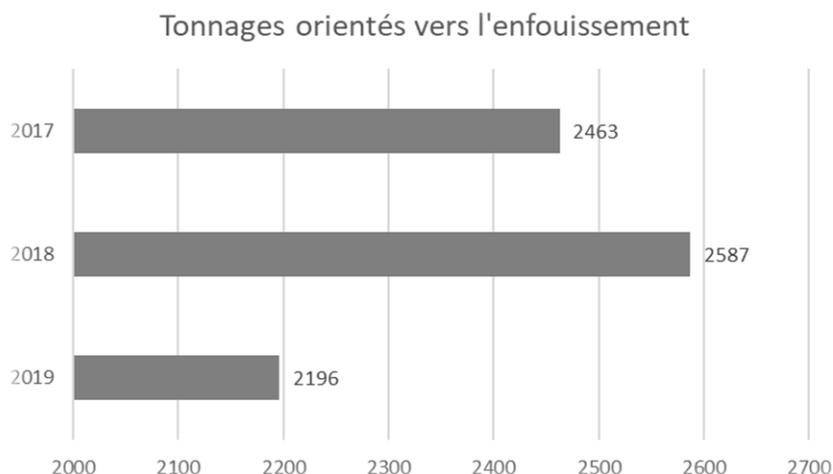


Parmi les déchets non valorisés, 39 % sont des gravats, 39 % des ordures ménagères, et 21% des encombrants récupérés en déchèteries.

### 5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Pas de données sur 2010



Le tonnage mis en installation de stockage en 2018 s'élevait à 2 587 t (1734 t d'OM + 833 t d'encombrants +20 t de refus de tri), soit une augmentation de 5% par rapport à 2017

Le tonnage mis en installation de stockage en 2019 s'élève à 2 196 t (1 421 t d'OM + 735 t d'encombrants +40 t de refus de tri), **soit une diminution de 16% et 391 t par rapport à 2018.**

### 5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri

40 t sur les 207 t d'emballages collectés sont des refus de tri, ce qui représente 19.32 %, taux stable. Il s'agit d'erreurs de tri commises par les habitants qui finissent à l'enfouissement, au lieu d'être valorisées dans les différentes filières.

Ces refus de tri représentent un coût supplémentaire pour la collectivité puisque collectés et traités au tarif des matériaux recyclables. L'extension des consignes de tri et leur simplification n'ont pas permis, contrairement à ce à quoi l'on aurait pu attendre ; de diminuer ces refus de tri.

### 5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre

Au terme de l'enquête publique, le plan Régional accompagné de son rapport environnemental et de ses annexes a été approuvé le 26 juin 2019 par l'Assemblée Plénière du Conseil régional.

Le 15 octobre 2019, le Préfet a arrêté le SRADDET. Conformément à la Loi NOTRe, le SRADDET s'est substitué au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui a été abrogé.

Le SRADDET est désormais opposable à toutes les décisions publiques prises en matière de déchets, d'autorisation environnementale ou d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Le SRADDET doit prendre en compte les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger vers une économie circulaire, économe en ressources.

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015. Cela représente un évitement de l'ordre de 600 000 tonnes en 2025 et 2031 ;
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
- Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020 ;
- Limiter en 2020 et 2025 les capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (- 30 % en 2020, puis - 50 % en 2025 par rapport à 2010)

Pour en finir avec les plastiques, la Région Sud a lancé un programme ambitieux visant « Zéro déchet plastique en Méditerranée en 2030 ».

Objectifs :

Supprimer tous les déchets plastiques sur terre et dans la nature

Lutter activement contre la pollution marine

Valoriser les 150 000 tonnes de déchets plastiques produits annuellement dans la région

Accompagner le développement des filières de recyclage et de l'écoconception

Les actions se répartissent autour de 3 axes :

#### 1- La préservation des milieux

La Région soutient les actions exemplaires en matière de protection de la mer contre les macro-déchets, en particulier les plastiques, qui représentent à eux seuls 70 % des pollutions, notamment à travers l'appel à projets « Fonds de dépollution».

#### 2- Le soutien aux collectivités exemplaires

L'idée est d'inciter les collectivités à montrer l'exemple afin d'entraîner les autres collectivités, les entreprises régionales et les associations vers une démarche zéro plastique.

#### 3- La mise en place d'un nouveau modèle d'économie circulaire autour du plastique

La Région soutient les initiatives innovantes ou expérimentales en matière d'écoconception, de prévention et de valorisation des déchets (opérations innovantes de collectes sélectives, de conteneurs innovants, d'études, de coopérations sur l'écoconception ou le design, etc.)

Autre priorité de la Région Sud : la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'objectif est d'atteindre moins 50 % de pertes et gaspillages alimentaires d'ici 2025 (c'est l'objectif fixé par le Pacte national de lutte contre le gaspillage, mis en place par le Ministère de l'agriculture).

Pour y parvenir, la Région soutient les projets exemplaires et/ou innovants visant à réduire de manière concrète et mesurable le gaspillage et inciter les consommateurs à changer de comportement.

Le Réseau régional de Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été lancé officiellement par l'ADEME, la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et la Région le mercredi 16 octobre 2019, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.

### **LIFE IP SMART WASTE : ENSEMBLE, POUR UNE RÉGION ZÉRO DÉCHET**

La Région Sud est cheffe de file du projet européen LIFE IP Smart Waste. C'est la seule Région de France à piloter ce type de programme sur les déchets dont l'objectif est de développer une dynamique territoriale afin de mettre en œuvre le plus efficacement la planification régionale de gestion des déchets.

Le projet LIFE IP Smart Waste a démarré en janvier 2018. Au programme : une centaine d'opérations concrètes, deux appels à projets, des journées de partages d'expériences pour les élus afin de renforcer les connaissances et échanger les

bonnes pratiques entre tous les acteurs, l'animation de 12 ateliers annuels autour de thématiques prioritaires de 2018 à 2023, etc.

**Dans ce cadre, la CCSPVA a répondu fin 2019 à l'appel à projets Stratégie territoriale en matière de prévention et de gestion des matières organiques LIFE IP SMART WASTE (2021-2023).**

**Elle a également signé le 27 septembre 2019, la charte Zéro Plastique initiée par l'ADEME afin de s'engager progressivement mais durablement, à réduire les déchets plastiques.**

## CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire

*Le rapport doit contenir, de manière obligatoire, une description des mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets. Le choix des indicateurs à mettre en avant est laissé libre. Les indicateurs suivants peuvent être mis en œuvre, si la collectivité dispose des données suffisantes : quantité de Gaz à Effet de Serre (GES) émis par le service (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>), consommation de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets, activités de compensation carbone, travaux de mise aux normes des équipements, tests et mesures d'innocuité du compost, etc. L'engagement dans une démarche qualité type QUALITRI ou ISO 14001 peut être explicité ici. Ces indicateurs seront présentés via un texte, des tableaux, histogrammes ou « camemberts », selon la pertinence. Les sources de données et les lieux de mise à disposition de celles-ci seront indiqués. Si elle a été mesurée, l'évolution de certains indicateurs peut également être intéressante à présenter au lecteur.*

*Pas de données suffisantes disponibles*

## CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance

### 7.1/ Description des moyens d'information et de communication

Commission Environnement réunie le 04 mars 2019 pour une présentation de l'activité du service en 2018

Présentation du rapport annuel 2018 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en conseil communautaire en juin 2019

Transmission du rapport à chaque mairie

Diffusion de différents supports : plaquette déchèterie 2019, journal intercommunal,

Communiqués de presse : extension des consignes de tri, collectes agricoles, ressourcerie, mobilier....

Mise à jour régulière du site internet

Animation de la page Face Book

## 7.2/ Suivi des réclamations

94 réclamations relatives à la Redevance des Ordures Ménagères ont été traitées par le service en 2018, chiffre plutôt en diminution.

# PARTIE 2

## LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

## CHAPITRE 8 > Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

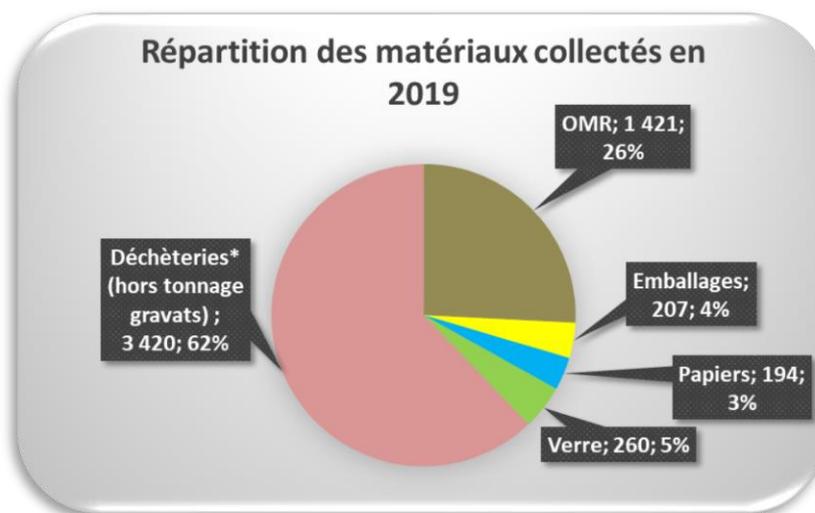
### 8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets

Année 2019	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7 516	7 516	7 516	7 516	10 555	
Tonnage collecté	1 421	207	194	260	3 420	5 502
Ratio CCSPVA kg/hab/an	189	53		35	324	601
Ratios nationaux (2015)	263	47		29	149	488
Ecart/ratios nationaux	-39	12		16	54	43
Evolution par rapport à n-2	-18%	92%	7%	19%	17%	

#### Rappel :

Année 2018	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7 425	7 425	7 425	7 425	10 384	
Tonnage collecté	1 734	108	181	218	2 916	5 157
Ratio CCSPVA kg/hab/an	234	39		29	281	583
Ratios nationaux (2015)	263	47		29	149	488
Ecart/ratios nationaux	-13	-21		1	47	15
Evolution par rapport à n-1	1%	17%	-2%	-4%	1%	1%

\*Déchèteries matériaux prix en compte : encombrants, ferraille, cartons, déchets verts, bois, mobilier, D3E, DDS



## 8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Echéance	Montant annuel des prestations TTC 2018	Montant annuel des prestations TTC 2019	Evolution n-1 en %
Alpes Assainissement	Collecte et traitement des OMR	31/12/2019	405742 €	310627 €	-23%
Alpes Assainissement	Collecte et traitement collecte sélective	31/12/2018	122 726 €	214 127 €	+74 %
Alpes Assainissement-	Collecte et traitement encombrants	31/12/2018	125 831 €	112 854 €	-10%
Alpes Environnements	Collecte et traitement hors éco DDS	31/12/2018	20 179 €	26 869 €	+33%
Alpes Assainissement	Broyage déchets verts et bois	31/12/2018	22 570 €	31 672 €	+40%
Travaux et Environnement	Traitement déchets verts	31/12/2018	12 052 €	16 775 €	+39%
Travaux et Environnement	Traitement Bois	31/12/2018	17 713 €	28 146 €	+59%
GROS Environnement	Collecte et traitement des cartons	31/12/2018	15 150 €	17 181 €	+12%

## CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement

### 9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service

	2017	2018	2019	Evolution
<b>Section d'exploitation CA</b>				
Dépenses	1 277 716 €	1 115 264 €	1 048 424 €	-6%
Recettes	1312 304 €	1 161 375 €	1 071 447 €	-7.7 %
Solde	+ 34 587 €	+ 46 111 €	+ 23 022 €	
<b>Section d'investissement CA</b>				
Dépenses	165 689 €	481 564 €	180 894 €	
Recettes	162 710 €	478 343 €	242 758 €	
Solde	- 2 979 €	- 3 220 €	61 864 €	

### 9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) *Source = matrice des coûts*

*Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.*

Coût aidé TTC Matrice 2018	727 279 €
Coût aidé TTC Matrice 2019	775 508 €
Total REOM 2019 *	774 149 €

*\*Dont 32 598 € de reprise de provisions (2013)*

*Source de données : matrice agrégée en euros et en euros par habitant. Données dans la matrice dans la colonne « total » : le coût aidé TTC (pour les collectivités non assujetties à la TVA, ou assujetties partiellement) ou le coût aidé HT (pour les collectivités assujetties à la TVA). Le mode de représentation du coût aidé du service est conjoint avec celui du financement du service (voir ci-après).*

## 9.3/ Le financement du service public

Le financement du service est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont les montants pour l'année 2019 sont les suivants :

CATEGORIES	TARIFICATION REOM 2018	
	La Bâtie-Neuve	Avançon, Bâtie-Vieille (La), Montgardin, Rochette (La), Rambaud, Saint Etienne-Le-Laus, Valsерres
Résidences principales	170 €	160 €
Résidences secondaires	156 €	
Logement habitat mobile occupé de façon saisonnière dans un camping	70 €	
Gîtes ruraux, meublés, tourismes	154 €	130 €
Mairies	1,05 € par habitant	
Cantines - Accueil collectif de mineurs (ACM) et Collège	0,08 € par repas	
Crèches	13 € par place	
Maisons de retraite	80,00 € par lit	
Maisons en travaux	130 €	
Services publics	400 €	
<b>Chambres et tables d'hôtes</b>		
- Part fixe (chambres d'hôtes)	3 € par lit	
- Couverts (tables d'hôtes)	0,15 € par couvert	
<b>Hôtels et restaurants</b>		
- Part fixe	100 €	
- Nuitées	0,11 € par nuitée	
- Couverts	0,15 € par couvert	
<b>Sanctuaire Notre Dame du Laus</b>		
- Nuitées (dont petit déjeuner)	0,11 € par nuitée	
- Couverts	0,18 € par couvert	
<b>Campings</b>		
- Tentes – Caravanes – Campings cars	14 € par emplacement 0,12 € par nuitée et par personne assujettie (de plus de 18 ans)	
- Chalets – Mobils-homes - Tentes équipées (type Safari)	30 € par unité 0,12 € par nuitée et par personne assujettie (de plus de 18 ans)	
<b>Professionnels du territoire avec un accès illimité aux déchèteries d'Avançon et Thèus</b>		

Agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs et centres équestres	84 €	
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 0 et 2)	163 €	
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 3 et 5)	207 €	
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 6 à 15)	449 €	
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 16 et 30)	600 €	
Artisans et entreprises (Effectif > 30)	868 €	
Artisans et entreprises producteurs de bio déchets (Tranche effectif entre 0 et 3)	450 €	
Artisans et entreprises producteurs de bio déchets (Tranche effectif entre 4 et 10)	700 €	
Artisans et entreprises producteurs de bio déchets (effectif > 10)	1350 €	
Commerces ambulants	50 €	
Commerces permanents non alimentaires	150 €	
Commerces saisonniers (alimentaires et autres)	115 €	
Commerces à vocation touristique	300 €	
Commerces multi-activités	300 €	
EDF-RTE	2 500 €	
Professionnels de la santé	100 €	
Professions libérales	130 €	
Supérettes	955 €	500 €
Supermarchés	2 500 €	
<b>Tarifications spécifiques à certains dépôts en déchèteries</b>		
Gravats		
Particuliers : dépôts gratuits		
Professionnels du territoire : 25 € par m <sup>3</sup>		
Professionnels extérieurs au territoire : interdiction de déposer des gravats		
Pneus		
Pneus VL : dépôts gratuits		
Pneus Agraires- Poids Lourd : 40 € par pneu		
<b>Professionnels extérieurs au territoire</b>		
Seuls sont autorisés :		
Déchets verts et bois 50 € par dépôt		
Encombrants 100 € par dépôt		

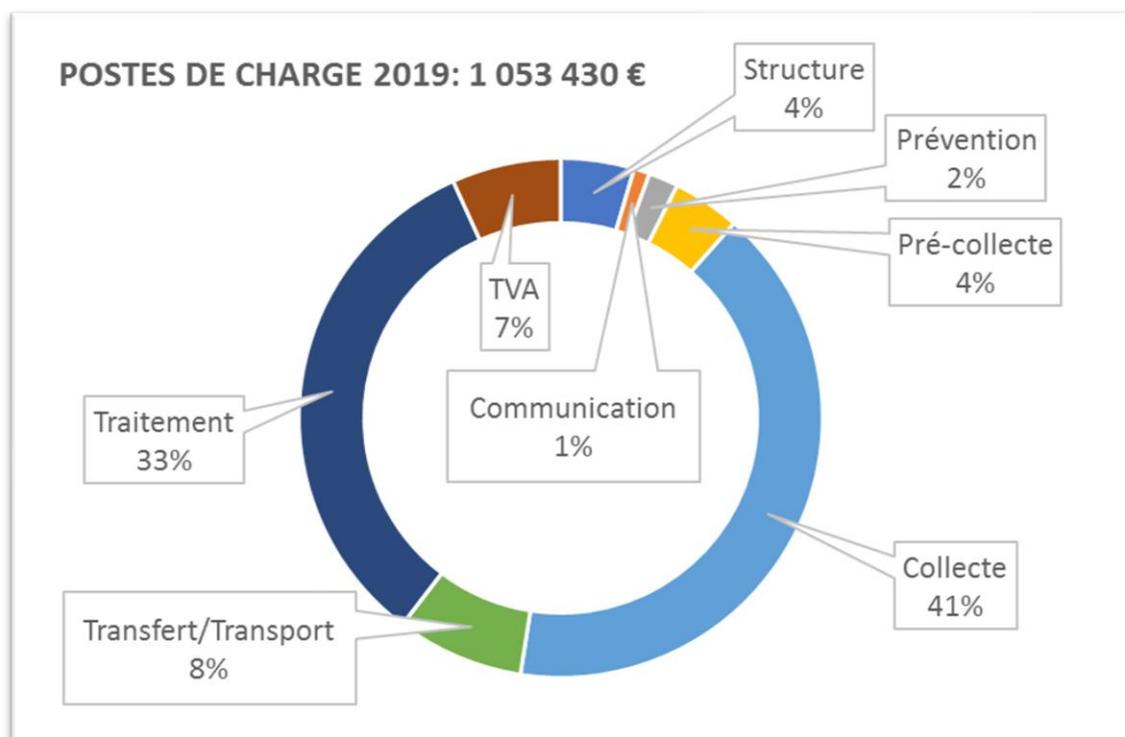
## CHAPITRE 10 > Structure du coût

### 10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus (source Matrice Ademe matrice agrégée en €)

Coût complet= totalité des charges hors TVA. Il permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité.

Année	Coût complet € HT					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets des déchèteries	
2018	420 619 €	30 036 €	38 153 €	113 903 €	374 158 €	976 891 €
2019	321 864 €	29 847 €	37 094 €	188 970 €	404 626 €	982 401 €

Montant TVA acquittée 2019= 71 029 €

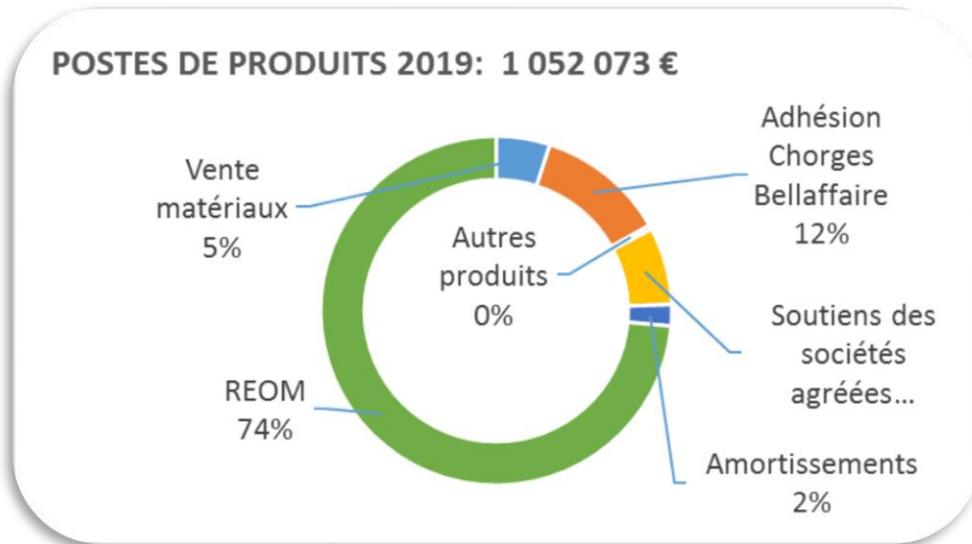


## 10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM

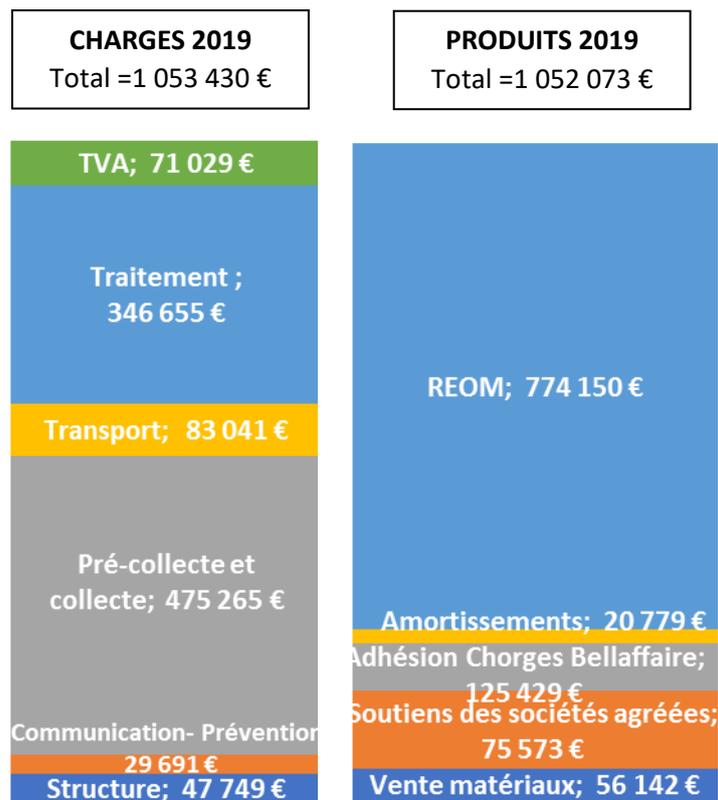
Les éléments suivants peuvent être mentionnés :

	2018	2019	Explication variations 2019-2018
<b>Montant des soutiens versés par les ECO ORGANISMES</b>			
CITEO	89 186 €	52 097 €	Encaissé seulement SDD2017 et 1 <sup>er</sup> acompte 2019
CITEO Papiers	7 732 €	12 054 €	
Ocad3e	12 313 €	9 653 €	1 trimestre de plus comptabilisé en 2018 et 1000 € soutien comm
ECO MOBILIER	10 485 €	10 919 €	
ECO DDS	1 932 €	2 787 €	
<b>Montant des recettes issues de la valorisation</b>			
Vente Ferraille et Batteries	12 962 €	13 026 €	
Vente Acier	1 184 €	2 510 €	
Vente plastiques	2 352 €	63 €	Nouveaux standards, passage en ECT : voir détail ci-dessous
Vente cartonnettes	2 247 €	900 €	Passage nouveau standard PCM suite ECT
Ventre tetrapak		50 €	
Vente Papiers Cartons Mêlés (PCM)		2 608 €	Nouveau standard ECT
Vente cartons	16 937 €	11 757 €	Tonnage valorisé en hausse mais diminution du prix de rachat ( 82 € t prix moyen 2018/ 75 €/t prix moyen 2019)
Vente Aluminium	364 €	1 026 €	
Vente Verre	5 591 €	6 330 €	
Vente Papiers	12 362 €	12 063 €	
<b>Autres produits</b>			
Vente bacs OM		3 276 €	
Vente composteurs		850 €	
Dépôts payants en déchèteries		700 €	

A noter : le passage en extension des consignes de tri en 2019 a affecté fortement les recettes issues de la valorisation : les plastiques triés dans la colonne jaune sont expédiés vers le nouveau centre de tri simplifié de Manosque, duquel ils sortent en 2 flux (PRM Plastiques Rigides en Mélange et Films Plastiques). Ces deux flux font ensuite l'objet d'un transport vers un 2<sup>ème</sup> centre de tri et sont triés une nouvelle fois. Le surcoût lié au transport et au sur-tri entraîne un rachat matière à 0 €/t en 2019.



### 10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement



En 2019, les produits parviennent tout juste à couvrir les charges ( - 1357 €), produits intégrant un complément de recettes exceptionnel (32 598 € de reprise de provisions)

# CHAPITRE 11 > Coût des différents flux de déchets

## 11.1/ Coût des différents flux

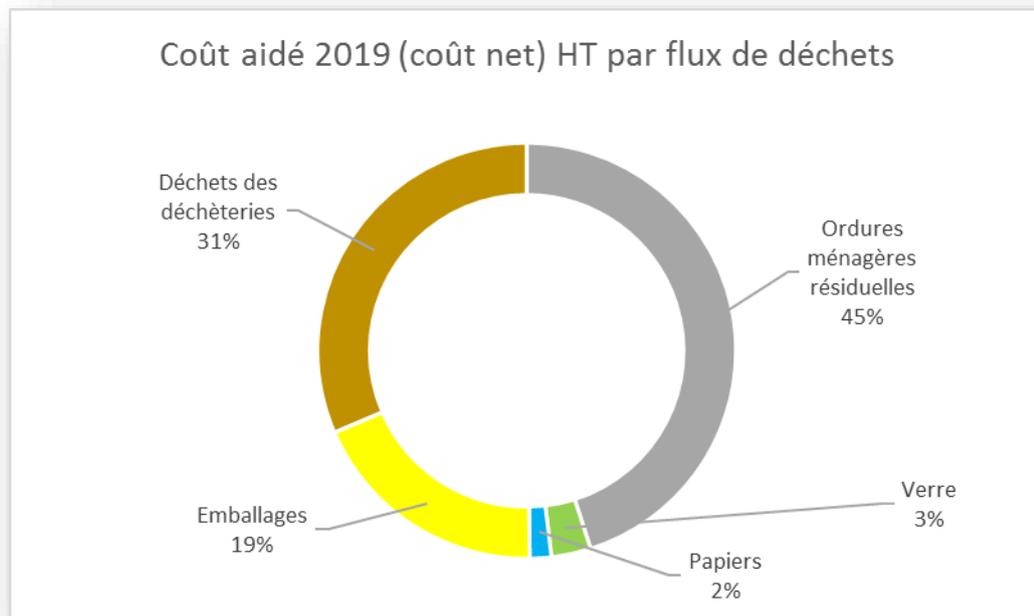
Source de données : matrice agrégée en euros.

Données dans la matrice dans la ligne « coût aidé HT » :  
pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets des déchèteries	TOTAL
Coût aidé HT 2018	408 630 €	17 812 €	10 397 €	25 440 €	193 936 €	656 215
Coût aidé HT 2019	317 410 €	21 515 €	11 639 €	132 550 €	221 365 €	704 479 €

Coût aidé = coût complet (totalité des charges HT) – vente matériaux-soutiens des sociétés agréées-aides reçues

On observe le transfert de charges entre 2018 et 2019, des ordures ménagères vers les emballages, transfert en lien avec l'ECT.

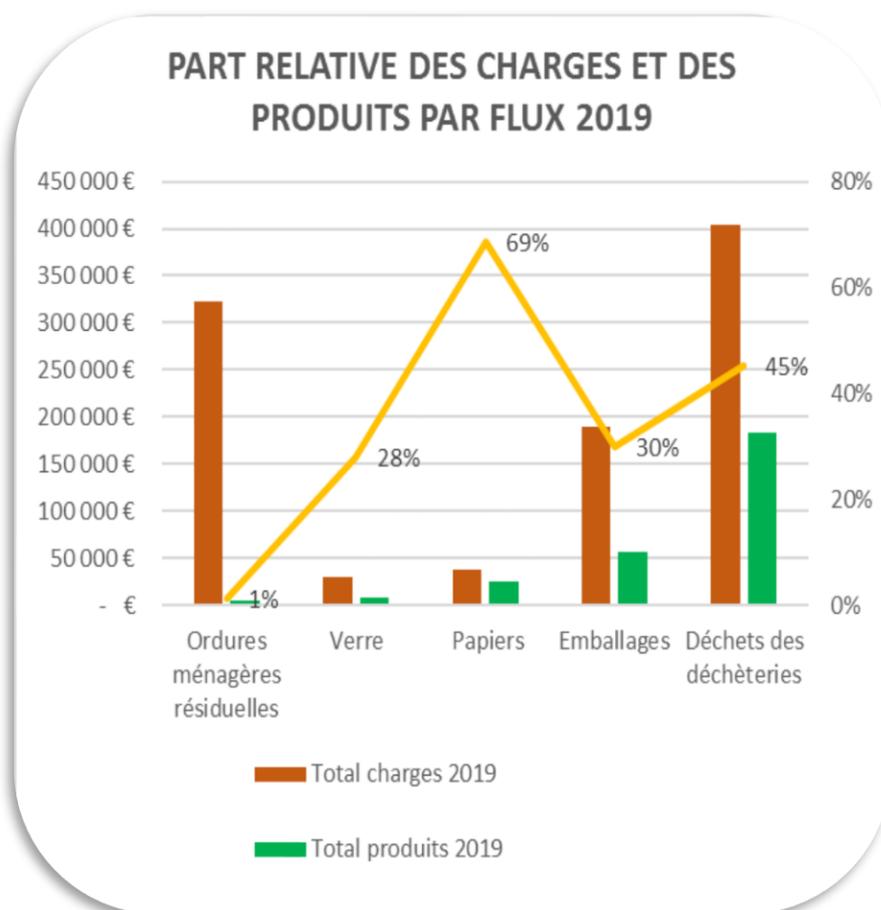


## 11.2/ Couverture des charges par les produits par flux

Source de données : matrice agrégée en euros.

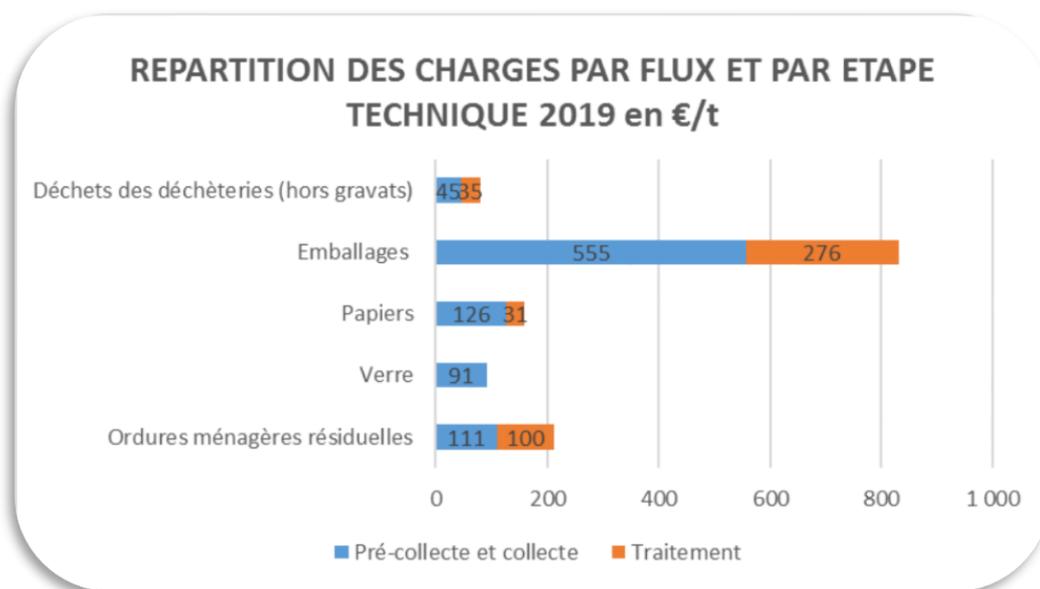
Données dans la matrice dans chaque colonne et dans la ligne total pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets des déchèteries	Total
Total charges 2018	420 619 €	30 036 €	38 153 €	113 904 €	374 179 €	976 891 €
Total produits 2018	11 988 €	12 224 €	27 756	88 464	180 243 €	320 676 €
% de couverture des charges par les produits	3%	41%	73%	78%	48%	33%
Total charges 2019	321 864 €	29 847 €	37 094 €	188 970 €	404 626 €	982 401 €
Total produits 2019	4 454 €	8 332 €	25 455 €	56 420 €	183 261 €	277 922 €
% de couverture des charges par les produits	1%	28%	69%	30%	45%	28%



## 11.2/ Répartition des charges par flux et par étape technique

Source de données : matrice détaillée en euros par tonne sans gravats



## CHAPITRE 12> Evolution des coûts

A partir de 2018 (1<sup>ère</sup> année de remplissage de la matrice des coûts sur la CCSPVA)

*Rappel : le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.*

	OMR	Verre	Papiers	Emballages	Déchets déchèteries	GLOBAL
Coût aidé HT en €/hab 2018	55,03	2,4	1,4	3,43	26,12	88,38
Coût aidé HT en €/hab 2019	41,18	2,79	1,51	17,20	28,72	91,41

## CHAPITRE 13> INVESTISSEMENTS 2019

Mise en place de colonnes aériennes et semi-enterrées/ 103 000 € TTC

Achat cuve huile 2500 l pour la déchèterie d'Avançon/ 2 406 € TTC  
Achat et distribution poubelles de tri pour les écoles / 7 381 € TTC  
Achat composteurs individuels bois/ 7 704 € TTC  
Autocollants panneaux divers / Autocollants emballages en vrac

# ANNEXES

## Annexe 1 Lexique

### Types de déchets

#### DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

#### DM : Déchets Ménagers

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. » Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries. »

#### DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. DMA = DA+DM »

#### DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

#### DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

#### DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs,

tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

#### **OMA : Ordures Ménagères Assimilées**

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire: verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

#### **OMR : Ordures Ménagères Résiduelles**

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

#### **RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre**

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballage et des journaux-magazines

## **Prévention et précollecte**

### **Précollecte**

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »

### **Prévention**

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

### **Réemploi**

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

## **Modes de collecte**

### **Collecte en apport volontaire**

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

## Traitement des déchets

### ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

### Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

### Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

### Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

## Financement

### REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

« Redevance liée au service rendu par la collectivité. Pour des questions pratiques, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac). »

## **Annexe 1 Matrice des coûts 2019**

## **Annexe 2 Rapport 2019 OCAD3E**

## **Annexe 3 Rapport 2019 ECO MOB**